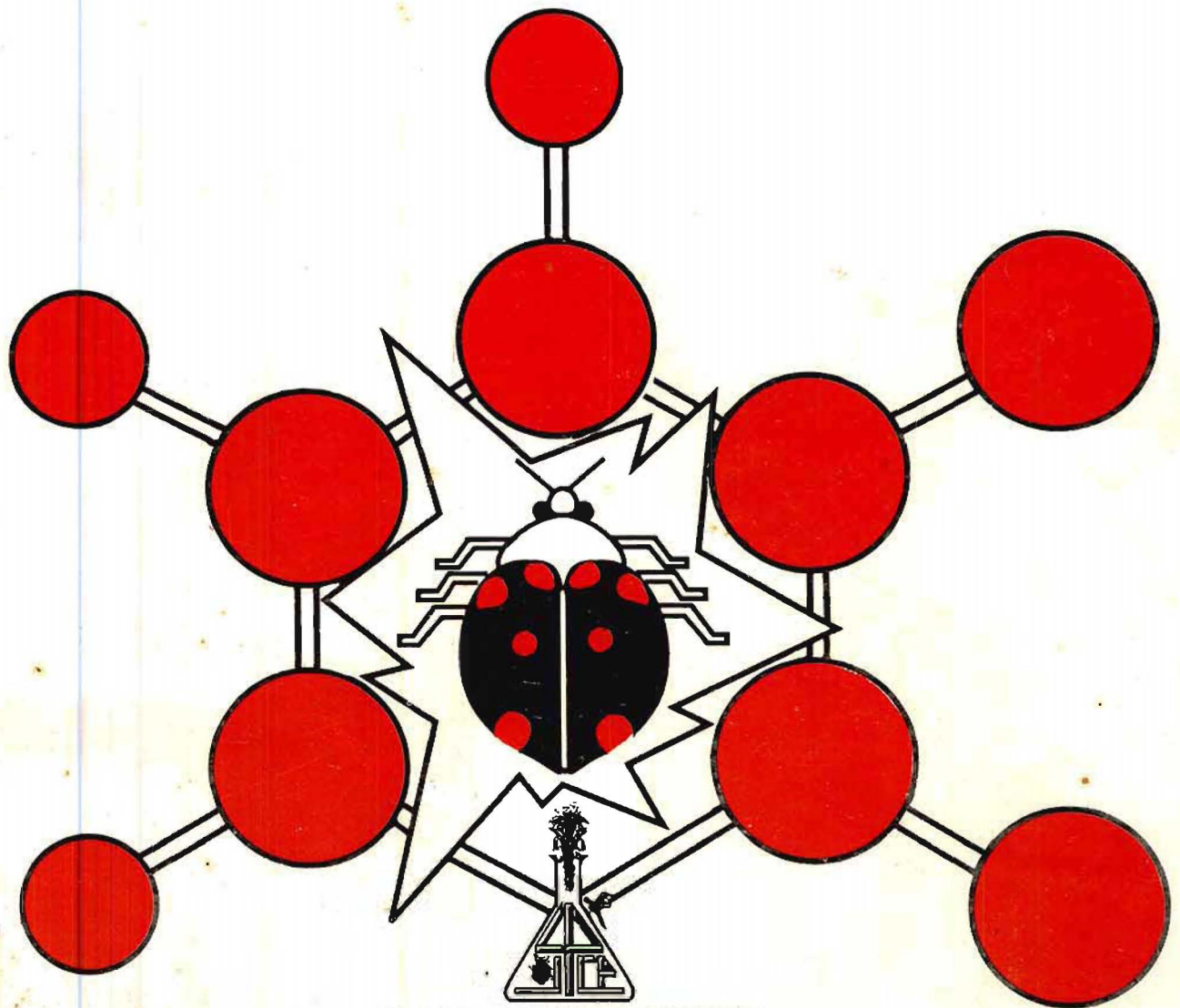


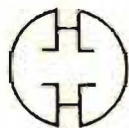
Ministère de l'Agriculture
et du Développement Rural

Direction de la Protection des Végétaux

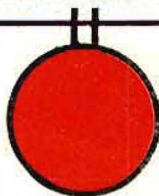
INDEX PHYTOSANITAIRE DE MADAGASCAR



Service de la Phytopharmacie
et du Contrôle des Pesticides



Direction de coopération au
développement et de l'aide humanitaire



Deutsche Gesellschaft für
Technische Zusammenarbeit

AVANT- PROPOS ...

Cette troisième édition de l'Index Phytosanitaire de Madagascar, contrairement aux précédentes, a été conçue et présentée sous forme de feuillets mobiles à classeur, format A 4. Cette nouvelle formule permettra dans le futur de n'éditer que des fiches relatives à de nouveaux produits ou celles nécessitant des modifications, réduisant ainsi les coûts aussi bien pour le service que pour les utilisateurs futurs. D'autre part, elle permettra aux différents concernés de rester en contact quasi-permanent par le biais d'une constante correspondance, ne serait-ce que pour l'envoi des nouvelles fiches.

Vous trouverez dans ce nouvel Index Phytosanitaire tous les produits homologués ou mis en A.P.V (Autorisation Provisoire de Vente) par le Comité d'Homologation des Produits Agropharmaceutiques. Les domaines d'utilisation spécifiés et recommandés correspondent aux données existantes conformément aux tests d'efficacité biologique entrepris pour chaque spécialité commerciale. Tous les autres produits, bien que figurant dans les précédentes éditions, mais n'ayant pas fait l'objet d'une demande réglementaire de la part des firmes et sociétés concernées, n'ont pas été repris dans cette nouvelle édition. Ils seront réinsérés dans l'Index au fur et à mesure de leur régularisation.

Enfin, dans le souci de l'amélioration progressive de cet Index Phytosanitaire, de nouvelles rubriques, outre celles relatives à la législation et aux précautions d'usage ont été introduites dont celles se rapportant à la mise en oeuvre des traitements et la démarche à suivre en cas d'intoxication.

Nous espérons que ce document vous restera indispensable et contribuera à l'amélioration de la productivité agricole tenant compte de la sauvegarde de la santé de l'homme et de l'environnement.

Nous saisissons également cette occasion pour remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la préparation et à la réalisation de cet Index Phytosanitaire, notamment la Coopération Technique Suisse qui en a assuré le financement ainsi que la GTZ.

La Direction de la Protection des Végétaux
-Service de la Phytopharmacie et du Contrôle des Pesticides-

SYNTHESE DES TEXTES REGLEMENTAIRES SE RAPPORTANT AUX PESTICIDES

1. Ordonnance n°86-013 du 17 septembre 1986 relative à la législation phytosanitaire à Madagascar.

Article 2 (dernier paragraphe) : définition de ce qu'on entend par « Produits Agropharmaceutiques ».

Titre IV : Article 15 :

agrément obligatoire du ministère chargé de l'Agriculture pour l'importation, la fabrication, le reconditionnement pour mise sur le marché national des produits agropharmaceutiques.

2. Décret n°86-310 du 23 septembre 1986 relatif à l'application de l'ordonnance n°86-013.

Article 2 : (dernier alinéa)

Le Service de la Protection des Végétaux a pour attributions :

-
- la réglementation des produits agropharmaceutiques destinés à l'agriculture.

3. Décret n°92-473 du 22 avril 1992 portant réglementation des produits agropharmaceutiques.

Titre I : Article 2 à article 6 :

. création et composition du Comité d'Homologation
. attributions du Comité.

Titre II : Articles 6 à 8

Modalités d'homologation :

3 phases obligatoires :

- * phase d'expérimentation de 2 à 4 ans renouvelable une fois,
- * phase d'autorisation provisoire de vente (APV) d'une durée de 4 ans,
- * phase homologation définitive.

Les expérimentations sont faites sous contrôle des services officiels (FOFIFA/DPV).

L'homologation peut être suspendue ou retirée si des risques nouveaux sont à craindre ;

Titre III : Articles 9 - 12

Procédures d'homologation

- demande d'expérimentation ou d'APV accompagnée de :
 - . dossier toxicologique et écotoxicologique complet ;
 - . dossier de référence sur les résultats des essais biologiques déjà réalisés (efficacité et phytotoxicité, données sur les résidus)
 - . Notes détaillées sur la méthode analytique de contrôle des formulations et résidus, avec informations sur les propriétés physico-chimiques du produit.
 - . Echantillons de la matière active et de la spécialité commerciale.
- Avis du Comité d'Homologation.

RECOMMANDATIONS POUR LE TRAITEMENT

La protection des cultures est une **NECESSITE** qui doit être prise au sérieux. Elle implique, entre autres moyens, la mise en oeuvre :

- de produits chimiques, non seulement coûteux mais, la plupart du temps, nocifs aussi bien pour l'homme que pour l'environnement, et
- des techniques et des matériels adéquats.

La protection chimique des cultures doit s'intégrer de façon cohérente dans le processus de production. Il est donc recommandé

- d'intervenir à bon escient, et
- de réaliser un traitement efficace en choisissant le produit et la dose adaptés au ravageur visé et en organisant rationnellement les traitements.

REALISATION D'UN TRAITEMENT

Avant d'entreprendre un traitement chimique, il faut:

- tout d'abord, savoir **POURQUOI on doit traiter**. Ceci implique, entre autres,

- * l'identification et la connaissance du ravageur,
- * la connaissance de sa répartition dans le temps et dans l'espace,
- * l'évaluation du risque pour la récolte

avant d'aboutir à une DECISION DE TRAITER.

- ensuite, choisir le produit adapté selon des critères appropriés dont:

- * le prix
- * la facilité d'emploi
- * les performances techniques du produit
- * sa toxicité sur l'Homme et l'Environnement
- * ses effets secondaires sur l'Environnement
- * ses exigences en matériel d'épandage ou de pulvérisation.

- enfin, réaliser le traitement proprement dit en respectant scrupuleusement les règles élémentaires de sécurité suivant des techniques d'application adéquates et respectant les concepts de bonnes pratiques agricoles.

CONDUITE D'UN TRAITEMENT

Préparation avant le traitement

- ⇒ **Bien lire l'étiquette et se conformer aux recommandations d'utilisation**
- ⇒ **De préférence, porter des vêtements de protection (gants, masque, combinaison ou tout autre accoutrement pouvant en tenir lieu)**
- ⇒ **Toujours garder à portée de la main de l'eau et du savon**
- ⇒ **Ne jamais travailler dans un local fermé; préparer votre bouillie à l'extérieur**
- ⇒ **Toujours s'assurer que le matériel est en bon état de marche avant de faire le remplissage (buse bouchée, fuites au niveau des raccords, etc...)**
- ⇒ **Travailler avec des ustensiles et du matériel uniquement réservés à cet effet**

En cours de traitement

- ⇒ **Ne jamais traiter par grand vent ou par forte chaleur**
- ⇒ **Ne jamais pulvériser contre le vent**
- ⇒ **Ne pas laisser les enfants et les personnes non initiées pénétrer dans les parcelles traitées.**
- ⇒ **Ne pas laisser une personne traiter pendant plus de quatre (04) heures**

NOTIONS DE BASE SUR LES PRODUITS AGROPHARMACEUTIQUES

Définition: (Selon la législation malagasy -Article 2 de l'Ordonnance n° 86-013 du 17.09.86)

Un **produit agropharmaceutique** (couramment appelé "**pesticide**") est une substance active ou une préparation, contenant une ou plusieurs substances actives, destinée à combattre les organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux ou à prévenir leur action.

Formulation d'un produit agropharmaceutique.

C'est la préparation dans laquelle une substance de base a été associée à d'autres substances de manière à être présentée sous une forme facilement utilisable.

La formulation permet:

- de faciliter et d'améliorer l'action de la substance active
- de répartir de façon régulière une petite dose de substance active sur une grande surface
- de combiner l'action de 2 ou plusieurs substances actives à caractères différents (insecticide + fongicide par exemple)

Composition d'une formulation de produit agropharmaceutique

Une formulation de produit agropharmaceutique contient 3 composantes dont:

La **Matière Active** qui est la substance chimique à laquelle est attribuée l'efficacité de la formulation

Le **Diluant** ou la **Charge** qui est une matière neutre destinée à réduire la concentration de la matière active pour:

- une plus grande facilité de dilution à la préparation
- une meilleure répartition de la matière active à l'utilisation
- une diminution de la toxicité pour l'utilisateur

Les **Adjuvants** qui améliorent l'efficacité de la matière active ainsi que les propriétés physico-chimiques de la formulation.

Types de formulations

Il existe plusieurs de types de formulations mais nous ne citerons ici que ceux qui sont couramment utilisés.

Formulations prêtes à l'emploi:

Solides: - Poudre pour poudrage (PP ou DP)
- Granulés (GR)

Liquides: - ULV (Utilisation en bas volume)

Formulations nécessitant une dilution dans l'eau:

Solides: - Les poudres mouillables (PM ou WP)
- Les poudres solubles (SP)

Liquides: - Les concentrés émulsionnables (EC ou CE)
- Les suspensions concentrées ou fluidifiables (SC, FW)
- Les concentrés solubles (SL)

8. **ARRETE N° 6225/93** du 30 novembre 1993 portant suspension d'utilisation de produits agropharmaceutiques à base d'Aldrine, Dieldrine, Endrine, Chlordane, HCH β et δ , D.D.T, Camphechlore ou d'Aldicarbe et restriction d'utilisation pour le Lindane et l'Endosulfan.

9. **Décret N° 95-092** du 31 janvier 1995 instaurant les sanctions relatives aux infractions sur la commercialisation, la distribution et l'utilisation des produits agropharmaceutiques.

Titre II De la nature des infractions

Article 4: Au niveau de la commercialisation, sont considérées comme des infractions:

-,
- l'importation et la vente de produits agropharmaceutiques non homologués ou non agréés par le Ministère chargé de l'Agriculture ainsi que les produits dont l'usage est interdit ou suspendu, à l'exclusion des produits destinés à des essais.
-,
- toute modification, volontaire ou frauduleuse, de la (des) matière(s) active(s) ou de sa (leurs) teneur(s) dans une spécialité commerciale donnée,
- la vente au détail sur les marchés publics,
- la vente ambulante ou le colportage par des personnes non patentées,
-,
- la mise sur le marché des produits agropharmaceutiques pertinement reconnus périmés et n'ayant plus l'efficacité désirée,
- la mise à la vente de produits agropharmaceutiques dans des emballages non conformes aux normes réglementaires
-

Chapitre II Au niveau du stockage, du reconditionnement, de l'emballage et de l'étiquetage

Article 7: Le reconditionnement et le transvasement des produits agropharmaceutiques dans des emballages non adéquats constituent des infractions répressibles.

Article 8: L'absence d'étiquettes sur l'emballage et la non-conformité de l'étiquette aux dispositions réglementaires en vigueur sont assimilées à des infractions.

Chapitre III Publicité et utilisation des produits agropharmaceutiques

Article 9: Toute publicité encourageant des utilisations autres que celles officiellement recommandées et/ou contenant des déclarations trompeuses ou tendancieuses sur l'efficacité ou l'inocuité d'un produit pouvant induire les utilisateurs en erreur constituent des infractions passibles d'une peine.

Chapitre IV

Article 11 Le déversement de stocks de produits périmés ou non, et ou de déchets provenant de la fabrication desdits produits dans une décharge publique ou dans tout autre endroit où la présence de tels déchets peut constituer un danger potentiel pour la santé de la population avoisinante et pour l'environnement, constitue une infraction sujette à une peine sévère.

.....

Pour de plus amples informations sur la réglementation, contacter :
le Service de la Phytopharmacie et du Contrôle des Pesticides

Tel 402-09, B.P 1042 Nanisana ANTANANARIVO 101

ou

le Service Provincial de la Protection des Végétaux dans les Faritany

Titre IV : Obligations

- Engagement pour l'opérateur de :
 - . ne faire aucune publicité sur les produits en cours d'expérimentation
 - . ne mettre sur le marché sous le nom commercial désigné, qu'une spécialité bien définie.

Titre V : Commercialisation

- . Elle doit être assurée par des personnes justifiant de bonnes connaissances en la matière (article 16)
- . La publicité ne doit porter que sur les utilisations spécifiées par l'homologation.
- . Réalisation du Contrôle (article 18)

Titre VI : Dispositions transitoires (article 19)

- . Etablissement d'une liste des produits existants.
- . Période moratoire de 2 ans pour la régularisation.

4. ARRETE N°7450/92 du 14 décembre 1992 portant modalités de contrôle et d'échantillonnage des produits.

- . Contrôle systématique à tous les niveaux de la distribution (importation, fabrication etc.).
- . Echantillonnage obligatoire à l'importation.
- . Frais d'analyse à la charge de l'opérateur.
- . Prélèvement obligatoire au niveau des stocks de plus de 2 ans. Idem pour les frais d'analyse.
- . Modalités d'échantillonnage (à réviser).

5. ARRETE N°7451/92 du 14 décembre 1992 portant normalisation de l'étiquetage et des emballages.

Cet arrêté spécifie :

- . le contenu de l'étiquette
- . sa structure.

6. ARRETE N°7452/92 du 14 décembre 1992 réglementant le stockage et le reconditionnement des produits :

- . Spécifications et normes pour les entrepôts et magasins.
- . Conditions requises pour le stockage.
- . Tenue d'un registre de mouvement de stocks.
- . Sécurité et précautions
- . Reconditionnement.

7. ARRETE N°0467/93 du 03 février 1993 réglementant la commercialisation et la distribution des produits :

- . Autorisation préalable du ministère chargé de l'agriculture pour importation, fabrication et commercialisation.
- . Commerce assuré par des personnes qualifiées.
- . Interdiction de la vente sur le marché public
- . Commerce autorisé uniquement pour les produits figurant la liste officielle.
- . Tenue obligatoire d'un registre de mouvement de stock (reformulateur, distributeur etc.)
- . Formation obligatoire du personnel chargé de la vente des pesticides sur les consignes de sécurité.

SYNTHESE DES TEXTES REGLEMENTAIRES SE RAPPORTANT AUX PESTICIDES

1. Ordonnance n°86-013 du 17 septembre 1986 relative à la législation phytosanitaire à Madagascar.

Article 2 (dernier paragraphe) : définition de ce qu'on entend par « Produits Agropharmaceutiques ».

Titre IV : Article 15 :

agrément obligatoire du ministère chargé de l'Agriculture pour l'importation, la fabrication, le reconditionnement pour mise sur le marché national des produits agropharmaceutiques.

2. Décret n°86-310 du 23 septembre 1986 relatif à l'application de l'ordonnance n°86-013.

Article 2 : (dernier alinéa)

Le Service de la Protection des Végétaux a pour attributions :

-
- la réglementation des produits agropharmaceutiques destinés à l'agriculture.

3. Décret n°92-473 du 22 avril 1992 portant réglementation des produits agropharmaceutiques.

Titre I : Article 2 à article 6 :

- . création et composition du Comité d'Homologation
- . attributions du Comité.

Titre II : Articles 6 à 8

Modalités d'homologation :

3 phases obligatoires :

- * phase d'expérimentation de 2 à 4 ans renouvelable une fois,
- * phase d'autorisation provisoire de vente (APV) d'une durée de 4 ans,
- * phase homologation définitive.

Les expérimentations sont faites sous contrôle des services officiels (FOFIFA/DPV).

L'homologation peut être suspendue ou retirée si des risques nouveaux sont à craindre ;

Titre III : Articles 9 - 12

Procédures d'homologation

- demande d'expérimentation ou d'APV accompagnée de :
 - . dossier toxicologique et écotoxicologique complet ;
 - . dossier de référence sur les résultats des essais biologiques déjà réalisés (efficacité et phytotoxicité, données sur les résidus)
 - . Notes détaillées sur la méthode analytique de contrôle des formulations et résidus, avec informations sur les propriétés physico-chimiques du produit.
 - . Echantillons de la matière active et de la spécialité commerciale.
- Avis du Comité d'Homologation.

AVANT- PROPOS ...

Cette troisième édition de l'Index Phytosanitaire de Madagascar, contrairement aux précédentes, a été conçue et présentée sous forme de feuillets mobiles à classeur, format A 4. Cette nouvelle formule permettra dans le futur de n'éditer que des fiches relatives à de nouveaux produits ou celles nécessitant des modifications, réduisant ainsi les coûts aussi bien pour le service que pour les utilisateurs futurs. D'autre part, elle permettra aux différents concernés de rester en contact quasi-permanent par le biais d'une constante correspondance, ne serait-ce que pour l'envoi des nouvelles fiches.

Vous trouverez dans ce nouvel Index Phytosanitaire tous les produits homologués ou mis en A.P.V (Autorisation Provisoire de Vente) par le Comité d'Homologation des Produits Agropharmaceutiques. Les domaines d'utilisation spécifiés et recommandés correspondent aux données existantes conformément aux tests d'efficacité biologique entrepris pour chaque spécialité commerciale. Tous les autres produits, bien que figurant dans les précédentes éditions, mais n'ayant pas fait l'objet d'une demande réglementaire de la part des firmes et sociétés concernées, n'ont pas été repris dans cette nouvelle édition. Ils seront réinsérés dans l'Index au fur et à mesure de leur régularisation.

Enfin, dans le souci de l'amélioration progressive de cet Index Phytosanitaire, de nouvelles rubriques, outre celles relatives à la législation et aux précautions d'usage ont été introduites dont celles se rapportant à la mise en oeuvre des traitements et la démarche à suivre en cas d'intoxication.

Nous espérons que ce document vous restera indispensable et contribuera à l'amélioration de la productivité agricole tenant compte de la sauvegarde de la santé de l'homme et de l'environnement.

Nous saisissons également cette occasion pour remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la préparation et à la réalisation de cet Index Phytosanitaire, notamment la Coopération Technique Suisse qui en a assuré le financement ainsi que la GTZ.

La Direction de la Protection des Végétaux
-Service de la Phytopharmacie et du Contrôle des Pesticides-

- ⇒ Ne pas traiter près d'un point d'eau
- ⇒ Ne jamais souffler dans une buse bouchée,
- ⇒ Ne pas manger, boire ou fumer pendant le traitement

Après le traitement

- ⇒ Laver le matériel loin des points d'eau
- ⇒ Ne jamais jeter le resté des produits dans les canalisations ou les cours d'eau
- ⇒ Détruire et enterrer les emballages vides
- ⇒ Bien nettoyer le corps et changer de vêtement
- ⇒ Laver les vêtements utilisés pendant le traitement
- ⇒ Ranger le matériel et le reliquat de produit dans un local fermé à clé à l'abri des enfants

Stockage des produits

- ⇒ Stocker les produits dans un local fermé à clé, aéré et, si possible, loin des habitations
- ⇒ Classer les produits suivant leurs catégories et avec leurs emballages et étiquettes d'origine soit sur étagères soit sur palettes pour les produits en sac;
- ⇒ Prévoir une quantité de matière absorbante (sable, sciure,...) en cas de fuite ou de renversement accidentel des produits
- ⇒ Toujours avoir à disposition et à portée de main, de l'eau, du savon et une serviette

DOSAGE DES PRODUITS

La dose homologuée doit être respectée: pour chaque produit, il existe une **dose recommandée** confirmée à travers les différents essais officiels.

Le respect de la dose est la base de la réussite de votre traitement: une dose trop faible ne donnera pas les résultats escomptés alors qu'une dose trop forte risquerait d'endommager vos cultures (brûlures) sans compter les nuisances que cela pourrait apporter à l'environnement et à la santé humaine.

La **dose homologuée** est indiquée sur l'étiquette ou l'emballage du produit. Elle est donnée soit:

- en kg, g ou litre/ha pour les cultures annuelles
- en g ou litre/100 litres d'eau pour les cultures pérennes (arbres fruitiers,....)
- en g ou litre/quintal ou tonne pour les denrées stockées et les semences

Il ne faut pas confondre la dose d'utilisation du produit avec la concentration de la matière active du produit, également inscrite sur l'étiquette qui est la quantité de matière active contenue dans une unité de volume ou de poids du produit et exprimée en g/litre, en g/kg ou en %

Le **volume de bouillie par hectare** est la quantité de mélange d'eau et de produit à appliquer sur 1 hectare. Ce volume dépend du type de produit à appliquer, du type d'appareil utilisé ainsi que de la densité de la végétation. Se rappeler que les produits de contact nécessitent une bonne couverture de la végétation (notamment pour les fongicides); par contre, les produits systémiques peuvent être appliqués à des volumes de bouillie plus réduits puisque diffusant dans la plante.

Comment calculer le volume de bouillie nécessaire par hectare ?

1. Remplir le pulvérisateur avec de l'eau;
2. Traiter une parcelle de 100m²
3. Noter le volume d'eau utilisé (E)
4. Calculer la quantité de bouillie par hectare (V) avec la formule

$$V(\text{en l}) = E(\text{en l}) \times 100$$

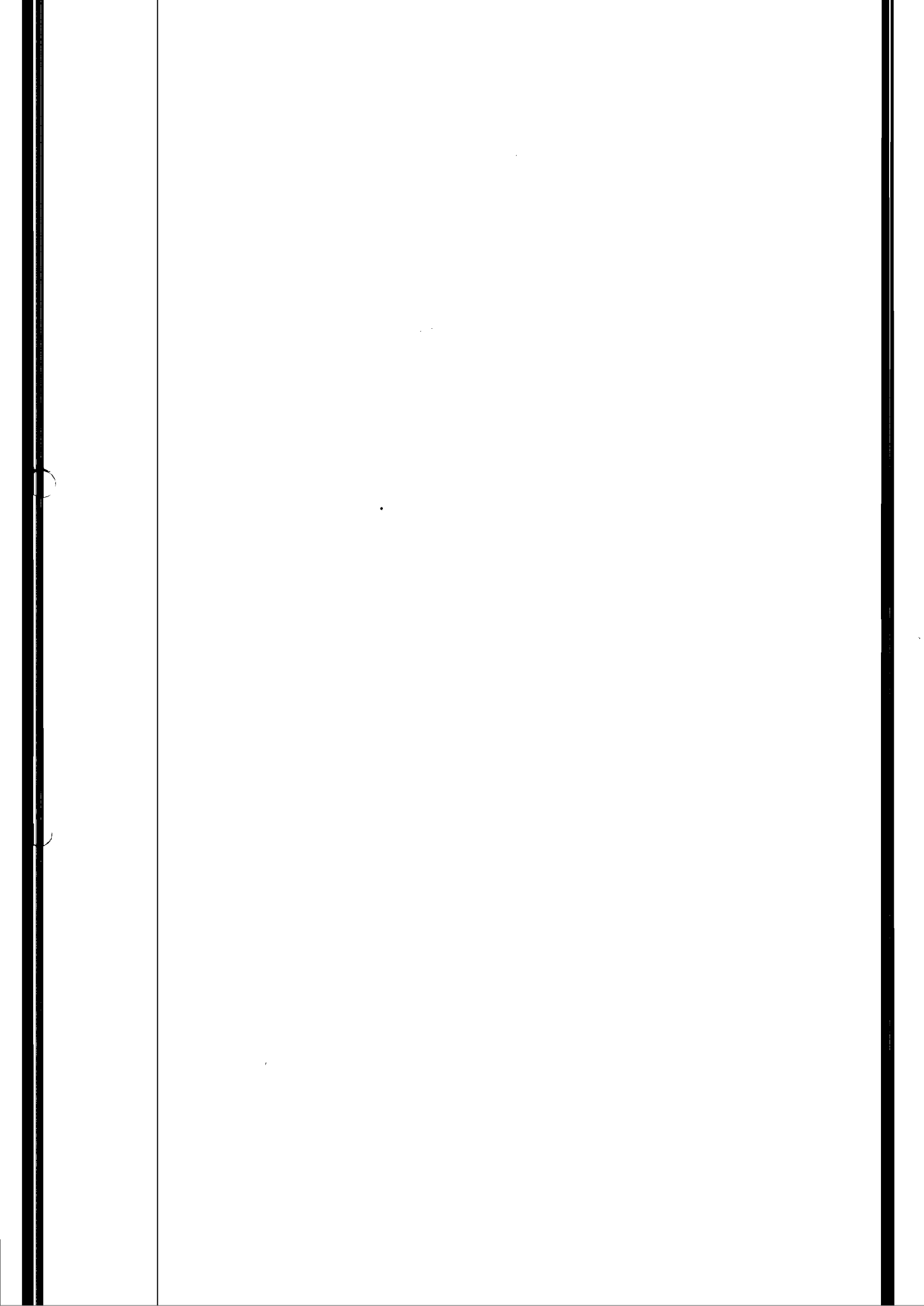
Calcul de la quantité (q) de produit nécessaire pour 10 litres d'eau

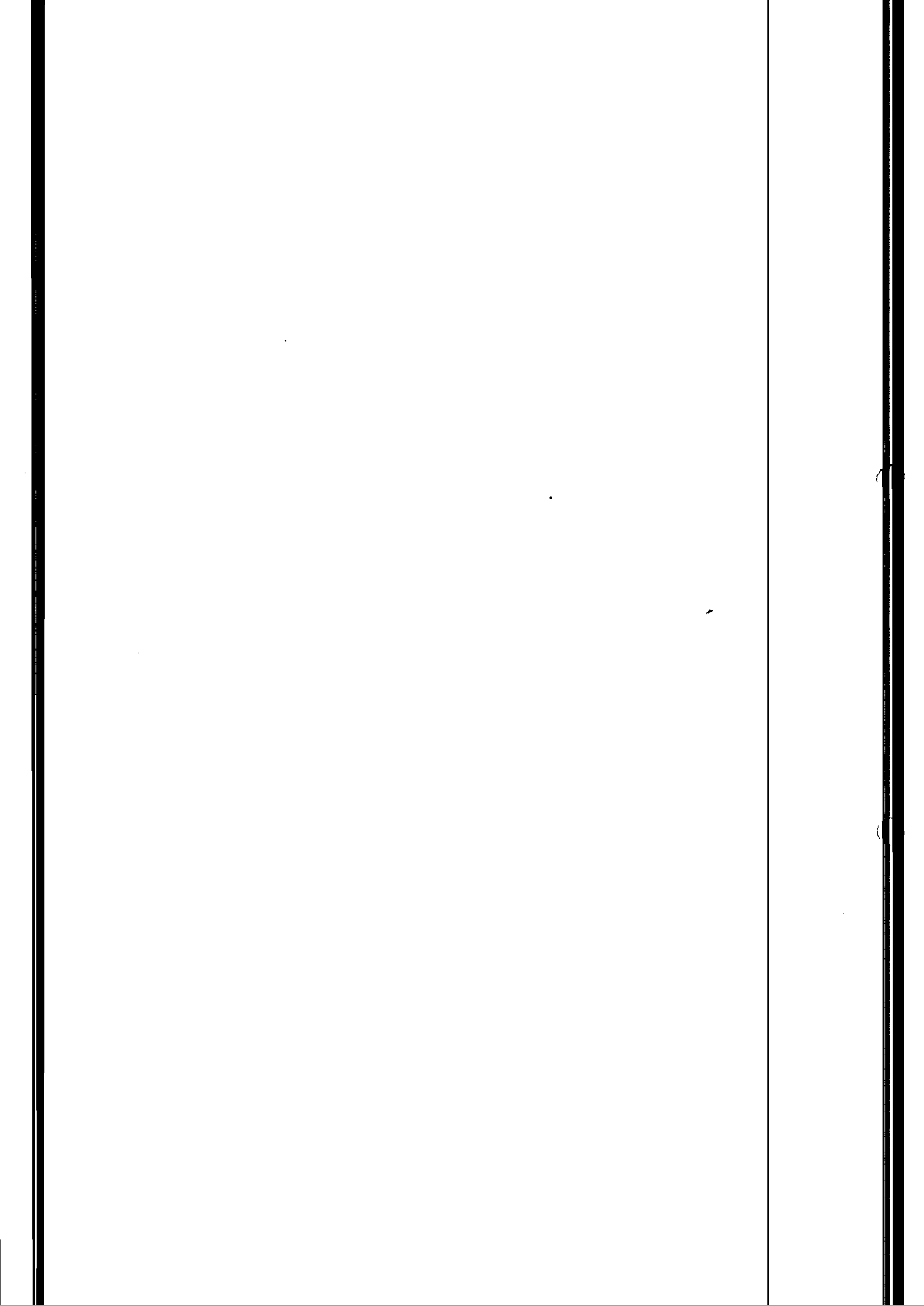
$$q \text{ (ml ou g) pour 10l d'eau} = \frac{\text{Dose de produit/ha}}{\text{Volume de bouillie/ha}} \times 10.000$$

CULTURE: COTON

RAVAGEURS		PRODUITS RECOMMANDES				Distributeurs
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Matiere Active	Nom Commercial	Dose d'emploi en p.c(*)	Conditions d'emploi	
INSECTES						
Chenilles	<i>Heliothis armigera</i> <i>Earias sp.</i> <i>Spodoptera littoralis</i>	β-cyfluthrine	BULLDOCK 125 SC	0,10 l/ha	Dangereux pour les poissons	F.I.A.Va.Ma
		Cyfluthrine	BAYTHROID 100 EC	0,25-0,5/ha	- id -	F.I.A.Va.Ma
		Cyperméthrine	ESCORT 240 EC	0,25/ha	Très toxique pour poissons et abeilles	S.E.P.C.M
		Cyperméthrine + Chlorpyrifos-éthyl	NURELLE D 24/288 ULV	2,5/ha	Dangereux pour poissons et abeilles	COMACAT
		Cyperméthrine + Monocrotophos	ESCORT M 24/80 ULV	2,5/ha	Dangereux pour abeilles et animaux à sang chaud	S.E.P.C.M
		Cyperméthrine + Profenofos	ESCORT P	2,5/ha	Dangereux pour poissons, abeilles et oiseaux	S.E.P.C.M
		Chlorpyrifos-éthyl	DURSBAN 4 E	1,5 l/ha	- id -	COMACAT
		Deltaméthrine	DECIS 50 EC	0,25 l/ha	Dangereux pour les poissons	Hoechst M/car
		Deltaméthrine + Monocrotophos	DECIS/MONOCROTOPHOS ULV 5/80	2,5/ha	Toxique pour abeilles et poissons	- id -
		Deltaméthrine + Profenofos	DECIS/PROFENOFOS ULV 4/200	2,5 l/ha	Dangereux pour poissons, abeilles et oiseaux.	- id -
		Esfenvalérate	SUMIALPHA 5 EC	0,4-0,5/ha	Dangereux pour les poissons	PROCHIMAD
		Fenpropathrine	DANITOL 10 EC	0,8-1/ha	Dangereux pour poissons	PROCHIMAD
		Fenvalérate	SUMICIDIN 10 EC	0,80-1/ha	Dangereux pour les poissons	PROCHIMAD
		Lambdacyhalothrine	SUMICIDIN 20 EC	0,4-0,5/ha	- id -	- id -
Profenofos	KARATE 5 EC	0,3/ha	- id -	A.C.M		
Profenofos + Cyperméthrine	CUPACRON 500 EC	1,5-2 l/ha	Toxique pour poissons et abeilles	SACOA		
			POLYTRINE C 220 ULV	2,5 l/ha	Dangereux pour poissons et abeilles	SACOA
			Thiodicarbe			
			POLYTRINE C 440 EC	1,25 l/ha	- id -	SACOA
			LARVIN 375 SC	1,07 l/ha	Toxique pour abeilles et la faune aquatique	DELTA M/car
			LARVIN ULV 160	2,5 l/ha	- id -	- id -
Pucerons	<i>Aphis gossypii</i>	Benfuracarbe	ONCOL 300 EC	0,83 l/ha	Toxique pour les poissons	S.E.P.C.M

(*) p.c = produit commercial





CULTURE: COTOY (suite)

RAVAGEURS		PRODUITS RECOMMANDES				Distributeurs
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Matiere Active	Nom Commercial	Dose d'emploi en p.c. ^(*)	Conditions d'emploi	
INSECTES		Carbosulfan	MARSHAL 25 EC	1,2 l/ha	Dangereux pour la faune sauvage	S.E.P.C.M PROCHIMAD
		Cyanophos	CYANOX 50 EC	2-2,5 l/ha		
		Endosulfan	CALLISULFAN 500 EC	1,6 l/ha	Très dangereux pour le gibier et les poissons - idem - - idem -	S.E.P.C.M A.C.M Hoechst M/car
			ENDOSULFALM 50 EC THIODAN 35 EC	1,6 l/ha 2,4-3 l/ha		
		Furathiocarbe	DELTANET 400 EC	1 l/ha	Très toxique pour poissons, abeilles et oiseaux Toxique pour les abeilles Dangereux pour abeilles et animaux à sang chaud - idem -	SACOA Fi.A.Va.Ma S.E.P.C.M
		Métamidophos Monocrotophos	TAMARON 600 SL MONOCAL 400 SL	0,8-1 l/ha 0,75 l/ha		
	Pyrimicarbe	NUVACRON 40 SCW PIRIMOR 50 WG	0,75 l/ha 0,5 kg/ha		SACOA A.C.M	
MALADIES						
ADVENTICES						

(*) p.c = produit commercial

CULTURE: MARAICHÈRES

RAVAGEURS		PRODUITS RECOMMANDES				Distributeurs
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Matière Active	Nom Commercial	Dose d'emploi en p.c.(*)	Conditions d'emploi	
INSECTES						
Chenilles		Carbaryl	SEVIN 85 S	0,8-1kg/ha	Très dangereux pour les arthropodes auxiliaires. Dangereux pour poissons et abeilles.	DELTA M/car
		Chlorpyriphos-éthyl	DURSBAN 4E DURSBAN 5 G	1/ha 30kg/ha	Dangereux pour poissons et abeilles. En traitement du sol	COMACAT COMACAT
		Chlorpyriphos-méthyl	RELDAN 50 EC	1/ha	- idem -	COMACAT
		Deltaméthrine	DECIS 25 EC	0,3-0,5/ha	Dangereux pour les poissons	Hoechst M/car
		Diazinon	BASUDINE 10 G	5-10kg/ha	Dangereux pour poissons et abeilles	SACOA
		Dichlorvos	BASUDINE 60 EC	1/ha	- idem -	SACOA
		Diméthoate	NOGOS 500 EC	1/ha	- idem -	SACOA
		Esfenvalérate	CALLIDIM 40 EC	1/ha	Très dangereux pour les arthropodes auxiliaires. Toxique pour les abeilles.	S.E.P.C.M
		Etofenprox	SUMIALPHA 5 EC	0,25/ha	Dangereux pour les poissons	PROCHIMAD
		Fénitrothion	TREBON 10 EC	1/ha	Dangereux pour poissons et abeilles.	ECOPLANTS
		Fenpropathrine	SUMITHION 50 EC	1/ha	Ne pas utiliser sur crucifères	PROCHIMAD
		Fenvalérate	DANITOL 10 EC	0,8/ha	Dangereux pour les poissons	PROCHIMAD
		Fenvalérate	SUMICIDIN 10 EC	0,50/ha	- idem -	PROCHIMAD
		Fenvalérate/Fénitrothion	SUMICIDIN 20 EC	0,25/ha	- idem -	PROCHIMAD
		Furathiocarbe	SUMICOMBI 1,8 PP	10-15kg/ha	Dangereux pour les abeilles	PROCHIMAD
			DELTANET 400 EC	1/ha	Très toxique pour poissons, abeilles et oiseaux	SACOA
		Lambdacyhalothrine	KARATE 5 EC	0,25-0,3/ha	Dangereux pour les poissons	A.C.M
		Malathion	CALLIMAL 50 EC		Dangereux pour les abeilles	S.E.P.C.M
		Méthamidophos	TAMARON 600 SL	1,5/ha	Toxique pour les abeilles	Fi.A.Va.Ma
		Methidathion	ULTRACIDE 40 EC	1/ha	Toxique pour abeilles et poissons	SACOA
		Propoxur	UNDENE 200 SL	1-1,2/ha	- idem -	Fi.A.Va.Ma
		Pyrimicarbe	PRIMOR 50 WG	250-500g/ha	- idem -	A.C.M
		Pyrimiphos-méthyl	ACTELIC 50 EC	1/ha	- idem -	A.C.M
Mouche du haricot	<i>Melanagromyza phaseoli</i>					

P.C = Produit commercial

CULTURE: MARAICHÈRE (Suite)

RAVAGEURS		PRODUITS RECOMMANDÉS				Distributeurs
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Matière Active	Nom Commercial	Dose d'emploi en p.c(*)	Conditions d'emploi	
MALADIES						
Rouille et Oidium	<i>Uromyces sp.</i> <i>Erysiphe sp.</i> <i>Leveillula taurica</i>	Diniconazole Fénarimol Hexaconazole	SUMI EIGHT 12,5 WP RUBIGAN 12 EC ANVIL 5 SC	200-300g/ha 100cc/ha 20-50cc/100l eau	Dangereux pour les poissons	PROCHIMAD COMACAT A.C.M
Alternariose et Mildiou des Solanacées Cucurbitacées et Crucifères	<i>Phytophthora infestans</i> <i>Peronospora destructor</i> <i>Pseudoperonospora sp.</i> <i>Peronospora parasitica</i>	Mancozèbe Metalaxyl + Mancozèbe Propiconazole Triadiméfon	DITHANE M 45 MANCOZALM 80 WP PENNCOZEBE 80 WP RIDOMIL MZ 72 WP TILT 250 EC BAYLETON 25 WP	2,5-3kg/ha - id - - id - 2,5kg/ha 0,5l/ha 120-500g/ha	Dangereux pour les poissons - idem - - idem - - idem -	S.E.P.C.M A.C.M Hoechst M/car SACOA SACOA Fr.A.Va.Ma
Fonte des semis	<i>Fusarium sp.</i>	Tolclofos-méthyl/TMTD	RIZOLEX/THIRAME 20/30 WP	50g/10kg	En traitement des semences	PROCHIMAD
ADVENTICES						

P.C = Produit commercial

CULTURE: CANNE A SUGRE

RAVAGEURS		PRODUITS RECOMMANDES				Distributeurs
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Matiere Active	Nom Commercial	Dose D'emploi en p.c(*)	Conditions d'emploi	
INSECTES						
Vers blancs	<i>Heteronychus sp.</i>	Carbofuran	CURRATER 10 G FURADAN 5 G	12-15kg/ha 24-30kg/ha	Dangereux pour poissons et gibiers - idem -	Fi.A.Va.Ma S.E.P.C.M
MALADIES						
Rouille	<i>Ustilago scitaminea</i>	Triadimefon	BAYLETON 25 WP	100g/hl	Traitement des boutures	Fi.A.Va.Ma
ADVENTICES						
		Amétryne Amétryne + Atrazine Diméthametryne Diuron	GESAPAX 500 FW GESAPAX COMBI 500 FW DIMEPAX 500 EC SEDURON	8l/ha 5-8l/ha 6l/ha 3-4l/ha	Dangereux pour les poissons Dangereux pour les poissons Toxique pour les poissons	SACOA SACOA SACOA DELTA M/car
		Glyphosate Hexazinone loxinyl + 2,4 D	ROUND UP VEL PAR L ACTRIL DS	3-6l/ha 1l/ha 1,5l/ha	Irritant pour les yeux et la peau Dangereux pour les poissons	A.C.M A.C.M DELTA M/car
		Metolachlore + Terbutryne Metribuzine	IGRAN COMBI 500 EC SENCOR 480 SC SENCOR 70 WP GRAMOXONE	4-7l/ha 3l/ha 2kg/ha 1,5-2l/ha		SACOA Fi.A.Va.Ma Fi.A.Va.Ma
		Paraquat Pendimethaline Simazine + Atrazine Terbutryne 2,4 D	STOMP 500 EC GESATOP Z 500 FW IGRANE 500 FW DICOPUR	2-3l/ha 5-8kg/ha 4l/ha 1,5l/ha	Dangereux pour le gibier et abeilles Dangereux pour l'homme par ingestion	A.C.M Fi.A.Va.Ma SACOA SACOA Fi.A.Va.MA

(*) p.c = produit commercial

CULTURE: RIZICULTURE

RAVAGEURS		PRODUITS RECOMMANDES				Distributeurs
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Matiere Active	Nom Commercial	Dose d'emploi en p.c(*)	Conditions d'emploi	
INSECTES						
Poux du Riz	<i>Trichispa sericea</i> <i>Hispa gestroi</i>	Chlorpyrifos-éthyl Cyluthrine Deltaméthrine Esfenvalérate Fenitrothion Fenvalérate Fenvalérate + Fenitrothion Phosphamidon Propoxur Etofenprox	DURSBAN 4 E BAYTHROID 100 EC DECIS 25 EC SUMIALPHA 5 EC SUMITHION 5 PP SUMITHION 50 EC SUMICIDIN 10 EC SUMICIDIN 20 EC SUMICOMBI 1,8 PP DIMECROX 50 SCW UNDENE 3 DP UNDENE 5 DP TREBON 10 EC	0,75-1/ha 0,125cc 0,25-0,3/ha 0,25l/ha 12kg/ha 1l/ha 0,50l/ha 0,25l/ha 10-15kg/ha 0,5-0,75l/ha 8-10kg/ha 5-6kg/ha 1l/ha	Dangereux pour poissons et abeilles Dangereux pour les poissons Dangereux pour poissons et abeilles Dangereux pour les poissons Dangereux pour poissons et abeilles - idem - - idem - - idem - - idem - Dangereux pour abeilles - idem - - idem - - idem - - idem -	COMACAT Fi.A.Va.Ma Hoechst M/car PROCHIMAD PROCHIMAD - id - - id - - id - - id - - id - SACOA Fi.A.Va.Ma - id - ECOPLANTS
MALADIES						
Pyriculariose Fonte des semis	<i>Fyricularia oryzae</i> <i>Fusarium sp</i>	Mancozèbe Pyroquilon Tolclofos-méthyl Tolclofos-méthyl/TMTD Tricyclazole	DITHANE M 45 FONGORENE 50 WP RIZOLEX 50 WP RIZOLEX/THIRAME 20/30 WP REAM 75 WP	200g/100kg 0,6-1kg/ha 50g/10kg 50g/10kg 4g/kg semences 300-500g/ha	Traitement des semences Traitement foliaire Traitement des semences Traitement des semences Traitement des semences Traitement foliaire	S.E.P.C.M SACOA PROCHIMAD PROCHIMAD COMACAT
ADVENTICES						
		loxynil + 2,4 D Pendiméthaline Pretilachlore Pretilachlore + Triazine Propanyl Triclopyr Triclopyr + Propanyl 2,4 D	ACTRIL DS STOMP 500 EC RIFIT 500 EC RIFIT EXTRA 500 EC STAM F 34 GARLON 4 E GARIL DICOPUR	1l/ha 2-3l/ha 1,5l/ha 1,6-2l/ha 3-4l/ha 10l/ha 0,75-1/ha 5-6l/ha 1l/ha	Dangereux pour les poissons Sur repiquage Sur semis direct Dangereux pour les poissons. Phyto- toxique si appliqué après un O.P Dangereux pour les poissons Sur riz pluvial	DELTA M/car Fi.A.Va.Ma SACOA SACOA S.E.P.C.M COMACAT COMACAT Fi.A.VA.MA

P.C = Produit commercial

CULTURE: ARBRES FRUITIERS

RAVAGEURS		PRODUITS RECOMMANDES				Distributeurs
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Matiere Active	Nom Commercial	Dose d'emploi en p.c(*)	Conditions d'emploi	
INSECTES		Carbaryl	SEVIN 85 S	120g/100l eau	Dangereux pour poissons et abeilles Dangereux pour les arthropodes auxiliaires Dangereux pour les poissons et les abeilles	DELTA M/car
		Chlorpyrifos-éthyl	DURSBAN 4 E	1/ha	- idem -	COMACAT
		Chlorpyrifos-méthyl	RELDAN 50 EC	1/ha	- idem -	COMACAT
		Diazinon	BASUDINE 60 EC	1/ha	- idem -	SACOA
		Dichlorvos	NOGOS 500 EC	150ml/100l eau	- idem -	SACOA
		Diméthoate	CALLIDIM 40 EC	150ml/100l eau	Dangereux pour les arthropodes auxiliaires Toxique pour les abeilles	S.E.P.C.M
		Malathion	CALLIMAL 50 EC	1,5-2,5/ha	Dangereux pour les abeilles.	S.E.P.C.M
		Methamidophos	TAMARON 600 SL	0,8-1/ha	Toxique pour les abeilles.	Fi.A.Va.Ma
		Méthidathion	ULTRACIDE 40 EC	100ml/100l eau	Toxique pour les abeilles et les poissons.	SACOA
		Etofenprox	TREBON 10 EC	1/ha		ECOPLANTS
MALADIES						
Tavelure	<i>Taphrina deformans</i>	Diniconazole	SUMI EIGHT 12,5 WP	320g/ha		PROCHIMAD

P.C = Produit commercial

CULTURE: DENREES ENTREPOSEES ET MAGASINS DE STOCKAGE

RAVAGEURS		PRODUITS RECOMMANDES				Distributeurs
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Matiere Active	Nom Commercial	Dose d'emploi en p.c ^(*)	Conditions d'emploi	
INSECTES	<i>Araecerus sp.</i>	Chlorpyrifos-méthyl	RELDAN 2 E	100 à 300cc/tonne	Traitement des denrées	COMACAT
	<i>Callosobruchus sp.</i>			200cc/100m ²	Traitement des locaux	
	<i>Sitophilus oryzae</i>	Cyfluthrine	BAYTHROID 100 EC	40cc/10l eau	Traitement des sacs vides. Dose pour 90 sacs étalés sur les 2 faces	Fi.A.Va.Ma
	<i>Sitophilus zeamais</i>	Fénitrothion	SUMITHION 5 PP	180-240g/tonne	Traitement des denrées	PROCHIMAD
	<i>Tribolium sp.</i>	Fénitrothion+d phénothrine	SUMITHION/SUMITHRIN 1.8 PP	400-500g/tonne	- idem -	PROCHIMAD
	<i>Zabrotes subfasciatus</i>	Fenvalérate + Fénitrothion	SUMICOMBI 1.8 PP	400-500g/tonne	- idem -	PROCHIMAD
		Malathion	CALLIMAL 50 EC	200cc/100m ²	Traitement des locaux	S.E.P.C.M
		Phosphure d'Aluminium	PHOSTOXIN	2-5cps/tonne	Traitement des denrées	Fi.A.Va.MA
			PHOSFINON	- idem -	- idem -	A.C.M
		Pirimiphos-méthyl	ACTELLIC 2 D	500g/tonne	- idem -	A.C.M
		ACTELLIC 50 EC	150cc/tonne	Traitement des locaux	A.C.M	
			100cc/100m ²	Traitement des locaux		
			50cc/100m ²	Traitement des sacs vides		

(*) p.c = produit commercial

CULTURE: LUTTE ANTIAGRIDIENNE

RAVAGEURS		PRODUITS RECOMMANDES				Distributeurs	
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Matiere Active	Nom Commercial	Dose d'emploi en p.c(*)	Conditions d'emploi		
INSECTES							
Criquets Sauterelles	Locusta migratoria capito S. Nomadacris septemfasciata	Chlorpyrifos-éthyl	DURSBAN 5 D	5kg/ha	Dangereux pour poissons et abeilles - idem - - idem - - idem - - idem - - idem - Toxique pour abeilles - idem - Dangereux pour les poissons - idem - - idem - Dangereux pour poissons et abeilles Toxique pour abeilles et poissons - idem - - idem -	COMACAT COMACAT COMACAT COMACAT COMACAT Hoehst Waer Hoehst Waer Toyota Tsusho PROCHIMAD PROCHIMAD PROCHIMAD PROCHIMAD PROCHIMAD COMACAT SACOA Fi.A.Va.Ma Fi.A.Va.Ma A.C.M Fi.A.Va.Ma	
			DURSBAN 240 ULV	0.75/ha			
			DURSBAN 450 ULV	0.4/ha			
			RELDAN 170 ULV	1/ha			
			RELDAN 500 ULV	0.34/ha			
			DECIS/OEUNACK 5/160	1/ha			
			DECIS/OEUNACK 7.5/240	1/ha			
			DIFLUBENZURON	DIMILIN ODC 45			0.13/ha
			Esfenvalérate/Fénitrothion	SUMICOMBI ALPHA L 25			1/ha
			Fénitrothion	SUMICOMBI ALPHA L 50			0.5/ha
				SUMITHION 5 PP			10kg/ha
				SUMITHION L 50			0.8/ha
		SUMITHION L 100	0.4/ha				
	Fenvalérate/Fénitrothion	SUMICOMBI L 10Q	0.4/ha				
	Hexaflumuron	CONSULT 250 ULV	0.20/ha				
	Profenofos/Cyperméthrine	POLYTRINE C 220 UL	0.75-1/ha				
	Propoxur	UNDENE 3 DP	7-8kg/ha				
		UNDENE 5 DP	4-5kg/ha				
		PROPALM 200 EC	1/ha				
		ALSYSTIN 050 ULV	1/ha				

P.C = Produit commercial .

CULTURE: CAFEIER

RAVAGEURS		PRODUITS RECOMMANDES				Distributeurs
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Matiere Active	Nom Commercial	Dose d'emploi en p.c(*)	Conditions d'emploi	
INSECTES Minauses et Tigre du caféier	Leucoptera coffeana et Galeatus involutus	Esfenvalérate/Fenitrothion Fenitrothion Etofenprox	SUMICOMBI ALPHA 52,5 EC SUMITHION 50 EC TREBON 10 EC	0,5l/ha 1l/ha 1l/ha	Dangereux pour abeilles Dangereux pour poissons et abeilles	PROCHIMAD PROCHIMAD ECOPLANTS
MALADIES Rouille	Hemileia vastatrix	Diniconazole Triadimefon	SUMI EIGHT 12,5 WP BAYLETON 25 WP	0,5-0,8kg/ha 0,5-1kg/ha		PROCHIMAD Fi.A.Va.Ma

P.C = Produit commercial

CULTURE: MAIS

RAVAGEURS		PRODUITS RECOMMANDES				Distributeurs
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Matiere Active	Nom Commercial	Dose d'emploi en p.c(*)	Conditions d'emploi	
INSECTES						
Chenilles Insectes du sol Pucerons	<i>Heteronychus sp.</i> <i>Heliothis armigera</i> <i>Heteronychus sp.</i> <i>Aphis maydis</i>	Chlorpyrifos-ethyl Cyfluthrine Diazinon Propoxur	DURSBAN 5 D DURSBAN 5 G BAYTHROID 100 EC BASUDINE 10 G UNDENE 200 SL	200g/100kg 30kg/ha 0.25-0.37l/ha 15-23kg/ha 1l/ha	en traitement des semences en traitement du sol Dangereux pour les poissons en traitement du sol	COMACAT Fi.A.Va.Ma SACOA Fi.A.Va.Ma
MALADIES						
ADVENTICES		Atrazine/Metolachlore Metribuzine Pendimethaline Terbutryne	PRIMEXTRA 500 FW SENCOR 70 WP STOMP 500 EC IGRANE 500 FW	5-6l/ha 1 1.5kg/ha 2-3l/ha 4l/ha		SACOA Fi.A.Va.Ma Fi.A.Va.Ma SACOA

(*) p.c = produit commercial

CULTURE: TABAC

RAVAGEURS		PRODUITS RECOMMANDES				Distributeurs
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Matiere Active	Nom Commercial	Dose d'emploi en p.c(*)	Conditions d'emploi	
INSECTES						
Vers blancs	<i>Heteronychus sp.</i>	Carbofuran	CURRATER 10 G FURADAN 5 G	12-15kg/ha 24-30kg/ha	Dangereux pour poissons et gibier - idem -	Fi.A.Va.Ma S.E.P.C.M
Chenilles	<i>Heliothis armigera</i> <i>Spodoptera littoralis</i>	Chlorpyrifos-éthyl Cyfluthrine Deltamethrine Endosulfan	DURSBAN 4 E	1,5/ha	Dangereux pour poissons et abeilles	COMACAT
			BAYTHROID 100 EC DECIS 25 EC THIODAN 35 EC	0,3/ha 0,3/ha 1,5/ha	Dangereux pour les poissons - idem -	Fi.A.Va.Ma
		Estenvalérate Fenpropathrine Methidathion	SUMIALPHA 5 EC DANITOL 10 EC ULTRACIDE 40 EC	0,4/ha 0,8/ha 1,5/ha	Très dangereux pour les poissons et le gibier Dangereux pous les poissons Dangereux pour les poissons Toxique pour abeilles et poissons	Hoechst M/car PROCHIMAD PROCHIMAD SACOA
MALADIES						
Oidium		Diniconazole Triadiméfon	SUMI EIGHT 12,5 WP BAYLETON 25 WP	300g/ha 0,5-1kg/ha		PROCHIMAD Fi.A.Va.Ma

P.C = Produit commercial

CULTURE: VITICULTURE

RAVAGEURS		PRODUITS RECOMMANDES				Distributeurs
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Matière Active	Nom Commercial	Dose d'emploi en p.c(*)	Conditions d'emploi	
INSECTES	<i>Uncinela necator</i>	Carbaryl	SEVIN 85 S	120g/hl	Très dangereux pour les arthropodes auxiliaires. Dangereux pour poissons et abeilles	DELTA M/car
MALADIES		Diniconazole Fénarimol Hexaconazole Soufre	SUMI EIGHT 12.5 WP RUBIGAN 12 EC ANVIL 5 SC MICROTHIOL SP	80-120g/ha 100-150cc/ha 20-50cc/hl 1,25-2kg/ha	Dangereux pour les poissons Phytotoxique à température élevée	PROCHIMAD COMACAT A.C.M Hoechst M/car
Oidium						
Mildiou		Bouillie bordelaise Mancozèbe Triadiméfon	CUPROFIX BAYLETON 25 WP	5kg/ha 10-20g/hl	Dangereux pour les poissons	Hoechst M/car Fl.A.Va.Ma

P.C = Produit commercial

CULTURE: LEGUMINEUSES ET AUTRES CEREALES

RAVAGEURS		PRODUITS RECOMMANDES				Distributeurs
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Matiere Active	Nom Commercial	Dose d'emploi en p.c(*)	Conditions d'emploi	
INSECTES Pucerons		Fenvalérate	SUMICIDIN 10 EC SUMICIDIN 20 EC	0,5/ha 0,25/ha	Dangereux pour les poissons	PROCHIMAD
MALADIES Rouille Oidium	<i>Puccinia sp.</i>	Propiconazole	TILT 250EC	0,5/ha	Sur céréales	SACOA
ADVENTICES		Haloxypop-ethoxy-ethyl Métolachlore Metolachlore/Terbutryne	GALLANT 125 EE DUAL 960 EC IGRANE COMBI 500 EC	2/ha 4/ha 4-7/ha	Sur arachides Sur soja	COMACAT SACOA SACOA

P.C = Produit commercial

FICHES

TECHNIQUES

DES PRODUITS

ACTELIC 2 D

A.P.V N° 56/95

FABRICANT : ZENECA Agro

REPRESENTANT : A.C.M.

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Pyrimiphos-méthyl à 20g/Kg

GROUPE CHIMIQUE : Organophosphoré

FORMULATION : Poudre à poudrer

MODE D'ACTION : Par contact et inhalation

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Denrées stockées : · Pois du Cap, Haricot · Maïs et riz	Bruches Sitophilus sp.	1g/100 Kg	50g/100 Kg

REMANENCE : plusieurs mois sur les grains stockés

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : -

DL₅₀ ORALE (matière active) : 2018mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Peu dangereux, classe III

ACTELIC 50 EC

A.P.V N° 63/95

FABRICANT : ZENECA

REPRESENTANT : A.C.M.

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Pymiphos-méthyl à 500g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Organophosphoré

FORMULATION : Concentré émulsionnable (CE)

MODE D'ACTION : Action par contact et inhalation avec un léger effet systémique

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Denrées stockées :	Tribolium sp. Sitophilus sp. Callosobruchus sp. (bruches)	7,5g/tonne	15cc/1 000 Kg de grains
Traitement des sacs		25g/100m ²	50cc/100m ²
Traitement magasins		50g/100m ²	100cc/100m ²

REMANENCE : plusieurs mois sur les grains stockés

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : -

DL₅₀ ORALE (matière active) : 2018mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Peu dangereux, classe III

ACTRIL DS

A.P.V N° 19/95

FABRICANT : RHONE POULENC

REPRESENTANT : DELTA M/car

NATURE DU PRODUIT : Herbicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Ioxinyl + 2,4 D (100g + 600g/litre)

GROUPE CHIMIQUE : Benzonitrile + Aryloxyacide

FORMULATION : Liquide soluble

MODE D'ACTION : Actif en post-levée par pénétration racinaire et contact.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Riz	Dicotylédones, Cypéracées		1 litre/ha
Canne à sucre	- id -		1,5 litre/ha

REMANENCE : -

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons

DL₅₀ ORALE (matière active) : 110mg/Kg pour Ioxinyl

357mg/Kg pour 2,4 D

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

ALSYSTIN 050 ULV

A.P.V N° 72/96

FABRICANT : BAYER

REPRESENTANT : F.I.A.VA.MA

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Triflumuron à 50g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Benzoyl-urée

FORMULATION : ULV

MODE D'ACTION : Action principalement par ingestion et contact en inhibant la synthèse de la chitine des jeunes larves et empêchant ainsi la mue

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Toutes cultures	Locusta migratoria capito	50g/ha	1 litre/ha

REMANENCE : Environ 3 semaines

DELAI D'ATTENTE : 30 jours

CONDITIONS D'EMPLOI : Peut être utilisé en traitement en barrières

DL₅₀ ORALE (matière active) : >5000mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Non classé

ANVIL 5 SC

A.P.V N° 65/96

FABRICANT : ZENECA Agro

REPRESENTANT : A.C.M.

NATURE DU PRODUIT : Fongicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Hexaconazole à 50g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Triazoles

FORMULATION : Suspension concentrée

MODE D'ACTION : Produit systémique à la fois préventif et curatif

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Vigne	Uncinela necator (Oïdium)	1 à 2,5 g/100l	20 à 50 cc/100 litres d'eau
Maraîchères	Erysiphae sp., Uromycès sp. Leveillula taurica	- id -	- id -

REMANENCE :

DELAI D'ATTENTE : Interdit 14 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI :

DL₅₀ ORALE (matière active) : 2180mg/kg

CLASSIFICATION OMS : Non dangereux en usage normal

BASUDINE 10 G

A.P.V N° 74/96

FABRICANT : CIBA-GEIGY

REPRESENTANT : CIBA-GEIGY TMS/
SACOA

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Diazinon à 100g/Kg

GROUPE CHIMIQUE : Organophosphoré

FORMULATION : Granulé

MODE D'ACTION : Action par vapeur, inhalation et contact avec un large spectre.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Légumières	Insectes terricoles (en traitement généralisé du sol)	0,5-210Kg/ha	05-10Kg/ha
Maïs	Heteronychus sp., vers gris	1,5-2,3Kg/ha	15-23Kg/ha

REMANENCE : 8 jours (sur feuillage)

DELAI D'ATTENTE : Interdit 14 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons et les abeilles. Interdit sur végétation en fleurs.

DL₅₀ ORALE (matière active) : 300mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

BASUDINE 60 EW

A.P.V N° 75/96

FABRICANT : CIBA-GEIGY

REPRESENTANT : CIBA-GEIGY TMS/
SACOA

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Diazinon à 600g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Organophosphoré

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Action par vapeur, inhalation et contact avec un large spectre.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Légumières	Chenilles et mouches	600g/ha	1 litre/ha
Fruitières	Mouches des fruits et pucerons	600g/ha	1 litre/ha

REMANENCE : 8 jours (sur feuillage)

DELAI D'ATTENTE : Interdit 14 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons et les abeilles. Interdit sur végétations en fleur.

DL₅₀ ORALE (matière active) : 300mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

BAYLETON 25 WP

A.P.V N° 79/96

FABRICANT : BAYER

REPRESENTANT : F.I.A.VA.MA.

NATURE DU PRODUIT : Fongicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Triadiméfon à 250 g/Kg

GROUPE CHIMIQUE : Triazole

FORMULATION : Poudre mouillable

MODE D'ACTION : Fongicide systémique à action préventive et curative sur plusieurs champignons. Absorbé par les racines et feuilles.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Canne à sucre	Rouille (<i>Ustilago scitaminea</i>)		100 g/ha d'eau (traitement des boutures)
Caféier	<i>Hemileia vastatrix</i>	250 g/ha	1kg/ha
Maraîchères	Oïdium	50 g/ha	200g/ha
Tabac	Oïdium	125-250 g/ha	0,5-1kg/ha

REMANENCE : 4 à 6 semaines

DELAI D'ATTENTE : Interdit 7 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : -

DL₅₀ ORALE (matière active) : 602 mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Peu dangereux, classe III

BAYTHROID 100 EC

A.P.V N° 01/95

FABRICANT : BAYER

REPRESENTANT : FI.A.VA.MA

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Cyflutrine à 100g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Pyréthriinoïde

FORMULATION : Concentré émulsionnable (CE)

MODE D'ACTION : Insecticide à large spectre d'action, agissant par contact et par ingestion

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Riz	Poux du riz	12,5g/ha	0,125 litre/ha
Sacs vides		4g/10 litres	40cc/10litres d'eau

REMANENCE : 2 à 3 semaines

DELAI D'ATTENTE : Interdit 5 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons

DL₅₀ ORALE (matière active) : C 250mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

BEAM 75 WP

A.P.V N° 14/95

FABRICANT : DowElanco

REPRESENTANT : COMACAT

NATURE DU PRODUIT : Fongicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Tricyclazole à 75%

GROUPE CHIMIQUE : Benzothiazole

FORMULATION : Poudre mouillable

MODE D'ACTION : Fongicide systémique à action préventive

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Riz	Pyriculariose en Traitement semences Traitement Foliaire	225-375 g/ha	4 g/Kg de semences 300-500 g/ha

REMANENCE :-

DELAI D'ATTENTE :-

CONDITIONS D'EMPLOI : Application à l'apparition des premières panicules

Repeter 10-14 jours après si nécessaire

DL₅₀ ORALE (matière active) : 305 mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe III

BULLDOCK 125 SC

A.P.V N° 109/96
FABRICANT : BAYER
REPRESENTANT : FIAVAMA

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Beta-cyfluthrine à 125g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Pyrethrinoïde de synthèse

FORMULATION : Concentré soluble

MODE D'ACTION : Action par contact et ingestion sur insectes broyeurs et piqueurs-suceurs.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Cotonnier	Heliothis armigera Spodoptera littoralis	12,5 g/ha	0,100 litre/ha

REMANENCE : 2 à 4 semaines

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons

DL₅₀ ORALE (matière active) : 450mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

CALLIDIM 40 EC

A.P.V N° 70/96
FABRICANT : CALLIOPE
REPRESENTANT : S.E.P.C.M

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Diméthoate à 400g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Organophosphoré

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Action par contact et ingestion avec des propriétés systémiques

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Arbres fruitiers :	Pucerons. Mouches des fruits Chenilles, acariens		150ml/100 litres d'eau
Maraîchères	Pucerons Chenilles	400g/ha	1 litre/ha

REMANENCE : 2 à 3 semaines

DELAI D'ATTENTE : Interdit 7 jours avant récolte (15 jours pour légumes)

CONDITIONS D'EMPLOI : Très dangereux pour les arthropodes auxiliaires.

Son usage répétée favorise le développement des
acariens. Toxique pour les abeilles.

DL₅₀ ORALE (matière active) : C 150mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

CALLIMAL 50

A.P.V N° 102/96
FABRICANT : CALLIOPE
REPRESENTANT : S.E.P.C.M

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Malathion à 500g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Organophosphoré

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Action par contact, ingestion et vapeur.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Maraîchères et fruitières	Chenilles défoliatrices Mouches des fruits Pucerons		1,5 - 2,5 litres/ha
Traitement des locaux de stockage	Insectes des denrées	100g/100m ²	200 cc/100m ²

REMANENCE : 8 jours environ

DELAI D'ATTENTE : Interdit 7 jours avant récolte

Incompatible avec les produits alcalins

CONDITIONS D'EMPLOI : Toxique pour les abeilles

DL₅₀ ORALE (matière active) : 2100mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Peu dangereux, classe III.

CALLISULFAN 500 EC

A.P.V N° 67/96

FABRICANT : CALLIOPE

REPRESENTANT : S.E.P.C.M

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Endosulfan à 500g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Organo-halogéné

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Action par contact, ingestion et également par vapeur,
peu après l'application.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Cotonnier	Aphis gossypii, chenilles (Heliothis armigera)	800g/ha	1,6 litre/ha

REMANENCE : Elevée

DELAI D'ATTENTE : Traitement interdit 15 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Très Dangereux pour les poissons et le gibier

Non toxique pour les abeilles

DL₅₀ ORALE (matière active) : 80mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

CONSULT 250 ULV

A.P.V N° 71/95

FABRICANT : DowElanco

REPRESENTANT : COMACAT

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Hexaflumuron à 250g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Benzoyl-phenyl-urées

FORMULATION : ULV

MODE D'ACTION : Action par contact et ingestion en inhibant la synthèse de la chitine lors des mues larvaires. Il est sans effet sur les adultes.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Toutes cultures	Locusta migratoria	50 g/ha	200 cc/ha

REMANENCE :

DELAI D'ATTENTE : Interdit 15 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Peu toxique pour la faune auxiliaire

DL₅₀ ORALE (matière active) : > 5000 mg/kg

CLASSIFICATION OMS : Non dangereux en usage normal.

CUPROFIX

A.P.V N° 97/96

FABRICANT : ELF ATOCHEM

REPRÉSENTANT : HOECHST M/car

NATURE DU PRODUIT : Fongicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Mancozèbe à 35,75%

Bouillie bordelaise à 47,45%

GROUPE CHIMIQUE : Dithiocarbamate + Cuivre

FORMULATION : Poudre mouillable

MODE D'ACTION : Inhibition de la germination par action préventive de contact
(mancozèbe) et action curative de contact pour le cuivre.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Vigne	Mildiou	-	5 kg/ha

REMANENCE : Très bonne remanence pour le mancozèbe

DELAI D'ATTENTE : Interdit 3 jours avant récolte (mancozèbe)

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons

DL₅₀ ORALE (matière active) : > 8000 mg/kg (mancozèbe)

CLASSIFICATION OMS : Non dangereux en usage normal

CURACRON 500 EC

A.P.V N° 47/95

FABRICANT : CIBA-GEIGY

REPRESENTANT : CIBA-GEIGY TMS/
SACOA

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Profenofos à 500g/l

GROUPE CHIMIQUE : Organophosphoré

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Produit à effet translaminaire. Actif par contact et ingestion.

Possède un effet acaricide et ovicide.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Cotonnier	Spodoptera littoralis Heliothis sp. Earias sp.	750 - 1000 g/ha	1,5 - 2litres/ha

REMANENCE : -

DELAI D'ATTENTE : Interdit 14 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Toxique pour les abeilles et les poissons.

DL₅₀ ORALE (matière active) : 358mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

CURRATER 10 G

A.P.V N° 100/96

FABRICANT : BAYER

REPRESENTANT : FIAVAMA

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Carbofuran à 100g/kg

GROUPE CHIMIQUE : Carbamate

FORMULATION : Granulés (GR)

MODE D'ACTION : Produit systémique agissant par contact et ingestion et un peu par inhalation. Possède des propriétés acaricides et nématocides.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Canne à sucre Tabac	Vers blancs (Heteronychus sp)	1,2-1,5 kg/ha	12-15 kg/ha (avec incorporation directe au sol)

REMANENCE : 50 jours environ

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons et le gibier. Utilisation réservée à des personnes qualifiées.

DL₅₀ ORALE (matière active) : 8mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Très dangereux, classe I b.

CYANOX 50 EC

A.P.V N° 41/95

FABRICANT : Sumitomo Chemical C^o

REPRESENTANT : PROCHIMAD

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Cyanophos à 500 g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Organophosphoré

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Action par contact et ingestion

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Cotonnier	Aphis gossypii (pucerons)	1-1,25 kg/ha	2-2,5 litres/ha

REMANENCE : -

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : -

DL₅₀ ORALE (matière active) : 610 mg/kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

DANITOL 10 EC

A.P.V N° 42/95

FABRICANT : Sumitomo Chemical

REPRESENTANT : PROCHIMAD

NATURE DU PRODUIT : Insecticide/Acaricide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Fenpropathrine à 100g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Pyréthriinoïde

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Action par contact et ingestion sur les formes mobiles des acariens

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Cotonnier Tabac Maraîchères	Heliothis armigera, Earias sp.	8-100g/ha	0,8-1 litre/ha
	Heliothis armigera	80g/ha	0,80 litre/ha
	Chenilles défoliatrices, pucerons	80g/ha	0,80 litre/ha

REMANENCE : Très bonne remanence

DELAI D'ATTENTE : Interdit 21 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons

DL₅₀ ORALE (matière active) : 66 mg/kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, Classe II

DECIS EC 25

A.P.V N° 44/95

FABRICANT : ROUSSEL-UCLAF

REPRESENTANT : HOECHST

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Deltaméthrine à 25g/l

GROUPE CHIMIQUE : Pyrethriinoïde

FORMULATION : Concentré émulsionnable (CE)

MODE D'ACTION : Actif par contact avec un large spectre d'action.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Riz	Poux du riz	6,25-7,5g/ha	0,25-0,3 litre/ha
Tabac	Heliiothis sp.	7,5g/ha	0,3 litre/ha
Maraîchères	Teignes, Aleurodes, Pucerons	7,5-12,5g/ha	0,3-0,5 litre/ha

REMANENCE : 3 à 4 semaines

DELAI D'ATTENTE : Interdit 3 à 7 jours avant récolte sur cultures maraîchères

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons. Emploi autorisé pendant la floraison

DL₅₀ ORALE (matière active) : C135mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

DECIS EC 25

A.P.V N° 44/95

FABRICANT : ROUSSEL-UCLAF

REPRESENTANT : HOECHST

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Deltaméthrine à 25g/l

GROUPE CHIMIQUE : Pyrethriinoïde

FORMULATION : Concentré émulsionnable (CE)

MODE D'ACTION : Actif par contact avec un large spectre d'action.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Riz	Poux du riz	6,25-7,5g/ha	0,25-0,3 litre/ha
Tabac	Heliothis sp.	7,5g/ha	0,3 litre/ha
Maraîchères	Teignes, Aleurodes, Pucerons	7,5-12,5g/ha	0,3-0,5 litre/ha

REMANENCE : 3 à 4 semaines

DELAI D'ATTENTE : Interdit 3 à 7 jours avant récolte sur cultures maraîchères

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons. Emploi autorisé pendant la floraison

DL₅₀ ORALE (matière active) : C135mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

DECIS/MONOCROTOPHOS ULV 5/80

A.P.V N 45/95

FABRICANT : ROUSSEL-UCLAF

REPRESENTANT : HOECHST

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Deltamethrine + Monocrotophos
5g/l 80g/l

GROUPE CHIMIQUE : Pyrethrianoïde/Organophosphoré

FORMULATION : ULV

MODE D'ACTION : Action par contact et ingestion avec effet systémique

Action freinatrice sur le développement des acariens.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Cotonnier	Heliothis sp Aphis gossypii	12.5g + 200g/ha	2.5 litres/ha

REMANENCE : 1 à 2 semaines (Monocrotophos)

DELAI D'ATTENTE : Interdit 14 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour le gibier et les abeilles.

DL₅₀ ORALE (matière active) : 14mg/Kg pour le Monocrotophos

135mg/Kg pour le Deltamethrine

CLASSIFICATION OMS : Très dangereux à cause de la présence du Monocrotophos.

DEFI-RAT

A.P.V N° 03/95

FABRICANT : Laboratoire Sublimm

REPRESENTANT : Labo Sublimm

NATURE DU PRODUIT : Raticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Chlorophacinone à 0,005 %

GROUPE CHIMIQUE : Dérivé de l'Indanédione

FORMULATION : Appâts ou blocs

MODE D'ACTION : Provoque, à très faible dose, une hémorragie interne en empêchant la formation du caillot sanguin et entraînant la mort par asphyxie (anticoagulant)

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Toutes cultures	Rattus rattus, Rattus norvegicus	0,050 g/kg d'appât	

REMANENCE : -

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour le gibier

DL₅₀ ORALE (matière active) : 3,15mg/kg

CLASSIFICATION OMS : Extrêmement dangereux, classe I a

DELTANET 400 EC

A.P.V N° 103/96
FABRICANT : CIBA-GEIGY
REPRESENTANT : CIBA-GEIGY TMS/
SACOA

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Furathiocarbe à 400g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Carbamate

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION :

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Cotonnier Maraîchères	Aphis gossypii Aphis sp.	400 g/ha -	1 litre/ha -

REMANENCE :

DELAI D'ATTENTE : Interdit 28 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Très toxique pour les poissons ainsi que pour les abeilles
et les oiseaux. Ne pas traiter à proximité des points d'eau

DL₅₀ ORALE (matière active) : 42mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Très dangereux, classe Ib

DERATOX MCZ

A.P.V N° 23/95

FABRICANT : SDAPS

REPRESENTANT : SDAPS

NATURE DU PRODUIT : Raticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Chlorophacinone à 0,005%

GROUPE CHIMIQUE : Dérivé de l'Indanedione

FORMULATION : Appâts

MODE D'ACTION : Provoque la formation spontanée d'hémorragies en empêchant la formation du caillot sanguin et entraîne la mort par asphyxie.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Toutes cultures	Rattus rattus Rattus norvegicus	0,05g/kg d'appât	

REMANENCE :

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour le gibier

DL₅₀ ORALE (matière active) : 3,15mg/kg

CLASSIFICATION OMS : Extrêmement dangereux, classe IA

DICOPUR

A.P.V N° 110/96
FABRICANT : NUFARM
REPRESENTANT : FIAVAMA

NATURE DU PRODUIT : Herbicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : 2,4 D à 600g/litre d'acide

GROUPE CHIMIQUE : Dérivé aryloxy-acétique

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION :

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Riz Canne à sucre	Adventices dicotylédonnes annuelles		1-1,5 litre/ha 1,5 - 2 litres/ha

REMANENCE : Sa persistance d'action dans le sol peut atteindre 1 mois

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons sous forme d'ester

DL₅₀ ORALE (matière active) : 375 mg/kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II.

DIMECRON 50 SCW

A.P.V N° 76/96

FABRICANT : CIBA-GEIGY

REPRESENTANT : CIBA-GEIGY TMS/
SACOA

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Phosphamidon à 500g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Organophosphoré

FORMULATION : Concentré soluble dans l'eau

MODE D'ACTION : Produit systémique agissant par ingestion avec une très faible action de contact et inhalation.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Riz pluvial	Poux	250-375g/ha	0,5-0,75litre/ha

REMANENCE : 10 à 15 jours

DELAI D'ATTENTE : Interdit 28 jours avant récolte.

CONDITIONS D'EMPLOI : Très toxique pour les oiseaux et toxique pour les abeilles ainsi que les animaux à sang chaud.

Ne pas traiter dans les forêts et pendant la floraison

DL₅₀ ORALE (matière active) : 7mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Extrêmement dangereux, classe I a

DIMEPAX 500 EC

A.P.V N° 69/95

FABRICANT : CIBA-GEIGY

REPRESENTANT : CIBA-GEIGY TMS/
SACOA

NATURE DU PRODUIT : Herbicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Diméthamétryne à 500g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Méthylthiotriazine

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Action inhibitrice de la photosynthèse après absorption par les
feuilles et un peu moins par les racines

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Canne à sucre (sur cultures vierges ou repousses)	- Dicotylédones - Monocotylédones dont Rottboellia exaltata		6 litres/ha (en post-levée précoce des mauvaises herbes)

REMANENCE : -

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : Toxique pour les poissons

DL₅₀ ORALE (matière active) : 3000 mg/kg

CLASSIFICATION OMS : Peu dangereux, classe III

DIMILIN ODC 45

A.P.V N° 114/96

FABRICANT : Uniroyal Chemical B.V

REPRESENTANT : TOYOTA Tsusho Corp

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Diflubenzuron à 450g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Benzoyl-Urées

FORMULATION : Concentré soluble

MODE D'ACTION : Action par ingestion sur les formes larvaires en bloquant les processus de mue, arrêtant le développement.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Toutes cultures	Locusta migratoria	60 g/ha	133 cc/ha

REMANENCE : Environ 2 à 3 semaines

DELAI D'ATTENTE :

CONDITIONS D'EMPLOI : En dilution dans du gas-oil.

DL₅₀ ORALE (matière active) : 4640 mg/kg

CLASSIFICATION OMS : Non dangereux en usage normal

DITHANE M45

A.P.V N° 86/96

FABRICANT : Rohm & Haas

REPRESENTANT : S.E.P.C.M.

NATURE DU PRODUIT : Fongicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Mancozèbe à 80 %

GROUPE CHIMIQUE : Dithiocarbamate

FORMULATION : Poudre mouillable

MODE D'ACTION : Fongicide de contact possédant une bonne rémanence et une légère action freinatrice sur acariens

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Toutes cultures	Traitement des semences		2 g/Kg de semences
Cultures maraîchères	Alternariose et mildiou des solanacées Alternariose sur les crucifères		2,5 - 3Kg/ha

REMANENCE : Très bonne

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons

DL₅₀ ORALE (matière active) : > 8000 mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Non dangereux en usage normal

DUAL 960 EC

A.P.V N° 94/96

FABRICANT : CIBA-GEIGY A.G

REPRESENTANT : CIBA-GEIGY TMS
SACOA

NATURE DU PRODUIT : Herbicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Metolachlore à 960g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Acétalinide

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Inhibition de la germination par pénétration rapide au niveau de
l'hypocotyle et l'action au niveau des tigelles

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Légumineuses (Arachides)	Graminées	3840g/ha	4 litres/ha

REMANENCE : 3 à 4 mois dans le sol

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : -

DL₅₀ ORALE (matière active) : 2780mg/kg

CLASSIFICATION OMS : Peu dangereux, classe III

DURSBAN 4 E

A.P.V N° 04/95

FABRICANT : DowElanco

REPRESENTANT : COMACAT

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Chlorpyrifos-éthyl à 480g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Organophosphoré

FORMULATION : Poudre à poudrer

MODE D'ACTION : Action par contact, ingestion et inhalation avec une assez bonne action aphicide

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Cotonnier	Spodoptera littoralis, Aphis sp.	720g/ha	1,5 litre/ha
Riz	Poux	360-480g/ha	0,75-1 litre/ha
Maraîchères & fruitières	Cochenilles, chenilles, pucerons	480g/ha	1 litre/ha
Tabac	Heliothis armigera	720g/ha	1,5 litre/ha
Toutes cultures	traitement du sol	1200g/ha	2,5 litres/ha

REMANENCE : 2 - 3 mois dans le sol

DELAI D'ATTENTE : Interdit 15 jours avant la récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons et les abeilles, traitement interdit sur végétation en floraison.

DL₅₀ ORALE (matière active) : 135mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

DURSBAN 5D

A.P.V N° 05/95

FABRICANT : DowElanco

REPRESENTANT : COMACAT

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Chlorpyrifos-éthyl à 50g/Kg

GROUPE CHIMIQUE : Organophosphoré

FORMULATION : Poudre à poudrer

MODE D'ACTION : Action par contact, ingestion et inhalation

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Toutes cultures	Locusta migratoria capito S. Nomadacris septemfasciata	250g m.a/ha	5 Kg/ha
Maïs	Traitement des semences	200g m.a/100Kg de semences	2 Kg/100 Kg de semences

REMANENCE : 2-3 mos dans le sol

DELAI D'ATTENTE : Interdit 15 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les abeilles et les poissons

DL₅₀ ORALE (matière active) : 135mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

DURSBAN 5G

A.P.V N° 06/95

FABRICANT : DowElanco

REPRESENTANT : COMACAT

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Chlorpyrifos-éthyl à 50g/Kg

GROUPE CHIMIQUE : Organophosphoré

FORMULATION : Microgranulés

MODE D'ACTION : Action par contact, ingestion et inhalation

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Toutes cultures	Vers blancs (en traitement du sol)	1500g m.a/ha	30Kg/ha

REMANENCE : 2-3 mois dans le sol

DELAI D'ATTENTE : Interdit 15 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les abeilles et les poissons

DL₅₀ ORALE (matière active) : 135mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

DURSBAN 240 ULV

A.P.V N° 07/95

FABRICANT : DowElanco

REPRESENTANT : COMACAT

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Chlorpyrifos-éthyl à 240g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Organophosphoré

FORMULATION : ULV

MODE D'ACTION : Action par contact, ingestion et inhalation

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Toutes cultures	Locusta migratoria capito S. Nomadacris septemfasciata	180g ma/ha	0,75 litre/ha

REMANENCE : 2 à 3 mois dans le sol

DELAI D'ATTENTE : Interdit 15 jours avant la récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons, les abeilles, traitement
interdit pendant la floraison

DL₅₀ ORALE (matière active) : 135mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

DURSBAN 450 ULV

A.P.V N° 08/95

FABRICANT : DowElanco

REPRESENTANT : COMACAT

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Chlorpyrifos-éthyl à 450g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Organophosphoré

FORMULATION : ULV

MODE D'ACTION : Action par contact, ingestion et inhalation

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Toutes cultures	Locusta migratoria capito S. Nomadacris septemfasciata	180g ma/ha	0,4 litre/ha

REMANENCE : 2 à 3 mois dans le sol

DELAI D'ATTENTE : Interdit 15 jours avant la récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons et les abeilles, traitement
interdit sur végétation en floraison

DL₅₀ ORALE (matière active) : 135mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

ENDOSULFALM 50 EC

A.P.V N° 105/96
FABRICANT : A.L.M
REPRESENTANT : A.C.M

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Endosulfan à 500g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Organochloré

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Action par contact et ingestion et légèrement par vapeur juste après l'application.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Cotonnier	Heliiothis armigera	850g/ha	1,7 litres/ha

REMANENCE : Elevée

DELAI D'ATTENTE : Interdit 15 jours avant la récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons et les mammifères

Non toxique pour les abeilles.

DL₅₀ ORALE (matière active) : 80mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II.

ESCORT 240 EC

A.P.V N° 85/96

FABRICANT : CALLIOPE

REPRESENTANT : S.E.P.C.M.

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Cypermethrine à 240g/l

GROUPE CHIMIQUE : Pyréthriinoïde

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Produit agissant par contact et ingestion sur une large gamme d'insectes et à faible dose

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Cotonnier	Chenilles carpophages Heliothis armigera Spodoptera littoralis	60g/ha	0,25 litre/ha

REMANENCE : Faible

DELAI D'ATTENTE : Interdit 15 jours avant la récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Très toxique pour les abeilles et les poissons ;
incomptible avec les produits alcalins

DL₅₀ ORALE (matière active) : 250mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

ESCORT M 24/80 ULV

A.P.V N° 24/95

FABRICANT : CALLIOPE

REPRESENTANT : S.E.P.C.M.

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Cypermethrine + Monocrotophos
24g/l 80g/l

GROUPE CHIMIQUE : Pyrethrinoïde/Organophosphoré

FORMULATION : ULV

MODE D'ACTION : Actif par contact et ingestion avec effet systémique

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Cotonnier	Heliothis armigera Aphis gossypii		2,5 litres/ha

REMANENCE : 1 à 2 semaines pour le Monocrotophos

DELAI D'ATTENTE : Interdit 15 jours avant la récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Monocrotophos : dangereux pour les abeilles et animaux à sang chaud

DL₅₀ ORALE (matière active) : 250mg/Kg pour le cypermethrine
14mg/Kg pour le monocrotophos

CLASSIFICATION OMS : Très dangereux à cause de la présence du monocrotophos.

ESCORT P

A.P.V N° 101/96
FABRICANT : CALLIOPE
REPRESENTANT : B.E.P.C.M

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Cyperméthrine à 20g/litre +
Profenofos 200g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Pyréthriinoïde + Organophosphoré

FORMULATION : ULV

MODE D'ACTION : Action par contact et ingestion à doses faibles avec un effet
répulsif pour le cyperméthrine et des propriétés acaricides pour
profenofos.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Cotonnier	Heliothis armigera Earias sp.	-	2,5 litres/ha

REMANENCE :

DELAI D'ATTENTE : Interdit 15 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons, abeilles et oiseaux

DL₅₀ ORALE (matière active) : Cyperméthrine 251 mg/ kg
Profenofos 358 mg/ kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

FONGORENE 50 WP

A.P.V N° 57/95

FABRICANT : CIBA-GEIGY AG

REPRESENTANT : CIBA-GEIGY TMS/
SACOA

NATURE DU PRODUIT : Fongicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Pyroquilon à 500 g/Kg

GROUPE CHIMIQUE :

FORMULATION : Poudre mouillable

MODE D'ACTION : Fongicide systémique empêchant le processus d'infection et la production de conidies

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Riz	Pyriculariose	0,3-0,5 Kg/ha	0,6-1Kg/ha

REMANENCE : -

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : Traiter dès l'apparition des premiers symptômes

DL₅₀ ORALE (matière active) : 320 mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

FURADAN 5G

A.P.V N° 93/96

FABRICANT : F.M.C

REPRESENTANT : S.E.P.C.M.

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Carbofuran à 50g/kg

GROUPE CHIMIQUE : Carbamate

FORMULATION : Granulés (GR)

MODE D'ACTION : Produit systémique agissant par contact et ingestion et un peu par inhalation. Possède des propriétés acaricides et nématicides.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Canne à sucre	Vers blancs	1,2 - 1,5 kg/ha	24-30 kg/ha
Tabac	(Heteronychus sp)		(avec incorporation directe au sol)

REMANENCE : 50 jours environ

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons et le gibier. Utilisation réservée à des personnes qualifiées

DL₅₀ ORALE (matière active) : 8mg/kg

CLASSIFICATION OMS : Très dangereux, classe I b

GALLANT 125 EE

A.P.V N° 16/95

FABRICANT : DowElanco

REPRESENTANT : COMACAT

NATURE DU PRODUIT : Herbicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Haloxyfop-éthoxy-ethyl ester à
12,5%

GROUPE CHIMIQUE : Pyridine

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Action systémique par absorption au niveau des feuilles et des racines.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Légumineuses	Monocotylédones	250g/ha	2 litres/ha

REMANENCE : -

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : Application en post-émergence des mauvaises herbes

DL₅₀ ORALE (matière active) : 393mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

GARIL

A.P.V N° 18/95

FABRICANT : DowElanco

REPRESENTANT : COMACAT

NATURE DU PRODUIT : Herbicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Triclopyr + Propanyl
72g 360g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Dérivé picolinique + amide

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Herbicide systémique et sélectif, également actif par contact.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Riz pluvial	Monocotylédones, Cypéracées Dicotylédones		5-6 litres/ha

REMANENCE :

DELAI D'ATTENTE :

CONDITIONS D'EMPLOI : Application en post-émergence des mauvaises herbes

DL₅₀ ORALE (matière active) : 710mg/Kg (triclopyr)

1400 mg/Kg (propanyl)

CLASSIFICATION OMS : Peu dangereux, classe III

GARLON 4E

A.P.V N° 17/95

FABRICANT : DowElanco

REPRESENTANT : COMACAT

NATURE DU PRODUIT : Herbicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Triclopyr à 480g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Dérivé picolinique

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Herbicide systémique et sélectif. Egalement actif sur adventices pérennes.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Riz irrigué	Dicotylédones vivaces Cypéracées	360-480g/ha	0,75-1 litre/ha

REMANENCE : -

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons. Application en post-
émergence des mauvaises herbes.

DL₅₀ ORALE (matière active) : 710mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Peu dangereux, classe III

GESAPAX 500 FW

A.P.V N° 54/95

FABRICANT : CIBA-GEIGY

REPRESENTANT : CIBA-GEIGY TMS/
SACOA

NATURE DU PRODUIT : Herbicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Amétryne à 500g/l

GROUPE CHIMIQUE : Triazine

FORMULATION : Concentré soluble

MODE D'ACTION : Produit systémique absorbé par les racines et les feuilles.

Actif sur Graminées et Dicotylédones

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Canne à sucre	Graminées Dicotylédones	4Kg/ha	8 litres/ha

REMANENCE : -

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : Utilisation en pré et post-levée des adventices

Dangereux pour les poissons

DL₅₀ ORALE (matière active) : 1110mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Peu dangereux, classe III

GESAPAX COMBI 500 FW

A.P.V N° 53/95

FABRICANT : CIBA-GEIGY

REPRESENTANT : CIBA-GEIGY TMS/
SACOA

NATURE DU PRODUIT : Herbicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Amétryne + Atrazine
250g/l + 250g/l

GROUPE CHIMIQUE : Triazine

FORMULATION : Concentré soluble

MODE D'ACTION : Absorption par les feuilles et les racines des adventices
à leur émergence.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Canne à sucre	Graminées Dicotylédones	-	5-8 litres en pré- émergence et 5-6 litres en post- émergence des adventices

REMANENCE : Persistance de 4 à 6 mois dans le sol pour l'atrazine

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : Utilisation en pré et post-émergence des adventices

DL₅₀ ORALE (matière active) : 1110mg/Kg (amétryne)

C2000 mg/Kg (atrazine)

CLASSIFICATION OMS : Légèrement dangereux, classe III

GESATOP Z500 FW

A.P.V N° 95/96

FABRICANT : CIBA-GEIGY A.G

REPRESENTANT : CIBA-GEIGY TMS/
SACOA

NATURE DU PRODUIT : Herbicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Simazine à 250g/litre +
Amétryne à 250g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Triazines

FORMULATION : Concentré autosuspensible

MODE D'ACTION : Bloque la photosynthèse et l'assimilation du CO₂

Absorption par les racines (simazine) et par les feuilles (amétryne)

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Canne à sucre	Graminées et Dicotylédones	-	5 - 8 litres/ha selon le type de sol

REMANENCE : La simazine peut persister plusieurs mois dans le sol

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : Application en pré ou post-levée précoce des adventices

Non toxique pour les poissons

DL₅₀ ORALE (matière active) : Simazine > 5000 mg/kg

Amétryne - 1110 mg/kg

CLASSIFICATION OMS : Peu dangereux, classe III

GRAMOXONE

A.P.V N° 64/95
FABRICANT : ZENECA
REPRESENTANT : A.C.M

NATURE DU PRODUIT : Herbicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Paraquat à 200g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Dipyridile

FORMULATION : Concentré soluble

MODE D'ACTION : Herbicide de contact non sélectif absorbé par les feuilles, agissant au niveau du processus de respiration et de photosynthèse de la plante.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Canne à sucre	Traitement des bords de canaux d'irrigation contre les mauvaises herbes	300-400g/ha	1,5 à 2 litres/ha

REMANENCE :

DELAI D'ATTENTE :

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les gibiers et les abeilles.

Dangereux pour l'homme par ingestion

DL₅₀ ORALE (matière active) : 150mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

IGRANE 500 FW

A.P.V N° 55/95

FABRICANT : CIBA-GEIGY

REPRESENTANT : CIBA-GEIGY TMS/
SACOA

NATURE DU PRODUIT : Herbicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Terbutryne à 500g/l

GROUPE CHIMIQUE : Triazine

FORMULATION : Concentré soluble

MODE D'ACTION : Inhibition de la photosynthèse par absorption au niveau des racines et des feuilles

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Canne à sucre	Graminées Dicotylédones	2Kg/ha	4 litres/ha

REMANENCE : -

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : Application en pré et post-levée des adventices

Dangereux pour les poissons

DL₅₀ ORALE (matière active) : 2400mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Non dangereux en usage normal, classe IV

IGRAN COMBI 500 EC

A.P.V N° 68/96

FABRICANT : CIBA-GEIGY AG

REPRESENTANT : CIBA-GEIGY TMS/
SACOA

NATURE DU PRODUIT : Herbicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Metolachlore à 333g/litre +
Terbutryne à 167g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Chloroacétalinide + Triazine

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Absorption au niveau des jeunes pousses, racines et feuilles
Inhibition de la germination, de la division cellulaire et de la
photosynthèse.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Canne à sucre	Dicotylédones Graminées Cypéracées	-	4 - 7 litres/ha
Soja	- " -	-	- " -

REMANENCE : -

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : Traitement en pré-levée des adventices

DL₅₀ ORALE (matière active) : Metolachlore 2780 mg/kg

Terbutryne 2400 mg/kg

CLASSIFICATION OMS : Peu dangereux, classe III

KARATE 5 EC

A.P.V N° 91/96

FABRICANT : ZENECA

REPRESENTANT : A.C.M

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Lambda-cyhalothrine à 50g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Pyréthriinoïde

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Action par contact et ingestion à des doses faibles avec une action freinatrice sur les acariens phytophages.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Maraîchères Cotonnier	Chenilles défoliatrices Heliiothis armigera, Spodoptera littoralis	12,5 - 15g/ha 15g/ha	0,25 - 0,3 litre/ha 0,3 litre/ha

REMANENCE : De 3 à 4 semaines

DELAI D'ATTENTE : Interdit 7 à 15 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons. Emploi autorisé pendant la floraison

DL₅₀ ORALE (matière active) : c₅₀56mg/kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

LARVIN 375 SC

A.P.V N° 21/95

FABRICANT : Rhône-Poulenc

REPRESENTANT : DELTA M/car

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Thiodicarbe à 375g/l

GROUPE CHIMIQUE : Carbamate

FORMULATION : Concentré soluble

MODE D'ACTION : Actif par contact, ingestion et inhalation

Possède un effet ovicide

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Cotonnier	Spodoptera littoralis Heliothis armigera	400g/ha	1,07l/ha

REMANENCE : -

DELAI D'ATTENTE : Interdit 14 jours avant la récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Toxique pour les abeilles et la faune aquatique

DL₅₀ ORALE (matière active) : 66mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

LARVIN ULV 160

A.P.V N° 20/95

FABRICANT : Rhône-Poulenc

REPRESENTANT : DELTA M/car

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Thiodicarbe à 160g/l

GROUPE CHIMIQUE : Carbamate

FORMULATION : ULV

MODE D'ACTION : Actif par contact, ingestion et inhalation

Possède un effet ovicide

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Cotonnier	Spodoptera littoralis Heliothis armigera	400g/ha	2,5 litres/ha

REMANENCE : -

DELAI D'ATTENTE : Interdit 14 jours avant la récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les abeilles et la faune aquatique

DL₅₀ ORALE (matière active) : 66mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

MANCOZALM 80 WP

A.P.V N° 104/96
FABRICANT : A.L.M
REPRESENTANT : A.C.M.

NATURE DU PRODUIT : Fongicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Mancozèbe à 80%

GROUPE CHIMIQUE : Dithiocarbamate

FORMULATION : Poudre mouillable

MODE D'ACTION : Fongicide préventif de contact et multisite, il inhibe la germination des spores. Action freinatrice sur les acariens.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Tomate	Mildiou (Phytophthora infestans)		2,5 kg/ha

REMANENCE : Très bonne

DELAI D'ATTENTE : Interdit 03 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons

DL₅₀ ORALE (matière active) : > 8000 mg/kg

CLASSIFICATION OMS : Non dangereux en usage normal.

MARSHAL 25 EC

A.P.V N° 72/95

FABRICANT : F.M.C

REPRESENTANT : S.E.P.C.M

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Carbosulfan à 250g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Carbamate

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Produit systémique agissant essentiellement par ingestion et très peu par contact.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Cotonnier	Pucerons (Aphis gossypii)	300g/ha	1,2 litre/ha

REMANENCE : -

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour la faune sauvage

DL₅₀ ORALE (matière active) : 250mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II.

MICROTHIOL SPECIAL

A.P.V N° 88/96

FABRICANT : ELF ATOCHEM AGRICULTURE

REPRESENTANT : HOECHST/Mcar

NATURE DU PRODUIT : Fongicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Soufre à 80%

GROUPE CHIMIQUE : Minéral

FORMULATION : Poudre mouillable

MODE D'ACTION : Action par contact; Fongicide spécifique des oïdiums

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Vigne	Oïdium		1,25-2Kg/hl

REMANENCE : -

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : Risque de phytotoxicité à craindre à température élevée

Action secondaire sur acariens

DL₅₀ ORALE (matière active) : > 3000 mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Non dangereux en usage normal

MONOCAL 400 SL

A.P.V N° 70/95

FABRICANT : CALLIOPE

REPRESENTANT : S.E.P.C.M.

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Monocrotophos à 400g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Organophosphoré

FORMULATION : Liquide soluble

MODE D'ACTION : Produit systémique agissant par ingestion et par contact sur
acariens

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Cotonnier	Pucerons (Aphis gossypii)	300 g/ha	0,75 litre/ha

REMANENCE : 1 à 2 semaines

DELAI D'ATTENTE : Interdit 21 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les abeilles et les animaux à sang chaud.

DL₅₀ ORALE (matière active) : 14 mg/kg

CLASSIFICATION OMS : Très dangereux, classe I b

NOGOS 500 EC

A.P.V N° 112/96

FABRICANT : CIBA-GEIGY TMS/

REPRESENTANT : CIBA-GEIGY TMS/
SACOA

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Dichlorvos à 500g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Organophosphoré

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Action par contact et par inhalation avec une bonne pénétration et une forte action de choc. Il est rapidement décomposé dans la plante.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Maraîchères	Pucerons (Aphis sp.) Mouches blanches Chenilles, punaises	500 g/ha	1 litre/ha
Arbres fruitiers	Chenilles		150ml pour 100 litres d'eau

REMANENCE : 4-5 jours

DELAI D'ATTENTE : - Interdit 5 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons et les abeilles

DL₅₀ ORALE (matière active) : 56mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Très dangereux, classe Ib.

NURELLE D 24/288 ULV

A.P.V N° 09/95

FABRICANT : DowElanco

REPRESENTANT : COMACAT

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Cyperméthrine + Chlorpyrifos-éthyl
24g/l + 288g/l

GROUPE CHIMIQUE : Pyréthriinoïde + Organophosphoré

FORMULATION : ULV

MODE D'ACTION : Par contact, ingestion et inhalation

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Cotonnier	Spodoptera littoralis Heliothis armigera		2,5 litres/ha

REMANENCE : -

DELAI D'ATTENTE : 7 jours avant la récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons et les abeilles

DL₅₀ ORALE (matière active) : c250mg/Kg (pour le cyperméthrine)
135mg/Kg (pour le chlorpyrifos-éthyl)

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

NUVACRON 40 SCW

A.P.V N° 115/96

FABRICANT : CIBA-GEIGY

REPRESENTANT : CIBA-GEIGY TMS/
SACOA

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Monocrotophos à 400g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Organophosphoré

FORMULATION : Concentré soluble dans l'eau

MODE D'ACTION : Produit systémique agissant par contact et ingestion.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Cotonnier	Pucerons (<i>Aphis gossypii</i>)	300g/ha	0,75l/ha

REMANENCE : 1 à 2 semaines

DELAI D'ATTENTE : Interdit 14 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les abeilles et le gibier

DL₅₀ ORALE (matière active) : 14mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Très dangereux, classe Ib

ONCOL 300 EC

A.P.V N° 25/95
FABRICANT : CALLIOPE
REPRESENTANT : S.E.P.C.M.

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Benfuracarbe à 300g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Carbamate

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Action par contact et ingestion avec de bonnes propriétés
systémiques

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Cotonnier	Pucerons (<i>Aphis gossypii</i>)	250 g/ha	0,830 litre/ha

REMANENCE :

DELAI D'ATTENTE : 15 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Toxique pour les poissons

DL₅₀ ORALE (matière active) : 138 mg/kg

CLASSIFICATION OMS : Très dangereux, classe I b

PENNZOZEBE 80 WP

A.P.V N° 96/96

FABRICANT : Pennwalt

REPRESENTANT : HOECHST M/CAR

NATURE DU PRODUIT : Fongicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Mancozèbe à 80%

GROUPE CHIMIQUE : Dithiocarbamate

FORMULATION : Poudre mouillable

MODE D'ACTION : Fongicide préventif de contact et multisite, il inhibe la germination des spores. Action freinatrice sur les acariens.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Tomate	Mildiou (Phytophthora infestans)	-	200g/hl

REMANENCE : Très bonne

DELAI D'ATTENTE : Interdit 3 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons

DL₅₀ ORALE (matière active) : > 8000mg/kg

CLASSIFICATION OMS : Non dangereux en usage normal.

PHOSFINON

A.P.V N° 111/96

FABRICANT : CASA BERNARDO

REPRESENTANT : A.C.M

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Phosphure d'Aluminium à 56%

GROUPE CHIMIQUE : Inorganique

FORMULATION : Comprimés ou tablettes

MODE D'ACTION : Actif par dégagement d'hydrogène phosphoré
(PH₃) au contact de l'air humide).

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Denrées stockées (y compris le tabac)	Divers insectes des denrées entreposées		1-3 comprimés par m ³ pour une durée de 3 à 8 jours selon la compacité du lot de denrées

REMANENCE :

DELAI D'ATTENTE : 14 jours avant consommation pour les denrées élaborées.

CONDITIONS D'EMPLOI : Ne pas mettre en contact les denrées alimentaires avec
les comprimés. Traiter dans un local hermétiquement
fermé ou sous bâches.

DL₅₀ ORALE (matière active) : -

CLASSIFICATION OMS : -

PHOSTOXIN

A.P.V N° 73/95

FABRICANT : Detia-Degesch
GMBH

REPRESENTANT : FIAVAMA

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Phosphure d'Aluminium à 56 %

GROUPE CHIMIQUE : Inorganique

FORMULATION : Comprimés ou tablettes

MODE D'ACTION : Actif par dégagement d'hydrogène phosphoré
(PH₃) au contact de l'air humide.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Denrées stockées (y compris le tabac)	Divers insectes des denrées entreposées		1-3 comprimés par m ³ pour une durée de 3 à 8 jours selon la compacité des lots de denrées.

REMANENCE :

DELAI D'ATTENTE : 14 jours avant consommation pour les denrées élaborées

CONDITIONS D'EMPLOI : Ne pas mettre en contact les denrées alimentaires avec
les comprimés. Traiter dans un local hermétiquement
fermé ou sous bâche

DL₅₀ ORALE (matière active) : -

CLASSIFICATION OMS : -

PIRIMOR 50 WG

A.P.V N° 66/95

FABRICANT : ZENECA Agro

REPRESENTANT : A.C.M

NATURE DU PRODUIT : Insecticide/Aphicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Pymicarbe à 500g/kg

GROUPE CHIMIQUE : Carbamate

FORMULATION : Granulés dispersables dans l'eau

MODE D'ACTION : Action rapide principalement par contact et par inhalation
(vapeur) avec une action translaminaire.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Légumières (tomates, crucifères et poivrons)	Pucerons	125 - 250 g/ha	250 - 500 g/ha

REMANENCE :

DELAI D'ATTENTE : Interdit 3 à 7 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI :

DL₅₀ ORALE (matière active) : 147 mg/kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

POLYTRINE C 220 ULV

A.P.V N° 48/95

FABRICANT : CIBA-GEIGY

REPRESENTANT : CIBA-GEIGY TMS/
SACOA

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Profénofos + Cyperméthrine
200g + 20g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Organophosphoré + Pyréthriinoïde

FORMULATION : ULV

MODE D'ACTION : Mélange de matière active associant une action par ingestion et un effet translaminaire et ovocide à une forte action de contact.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Cotonnier	Pucerons (<i>Aphis gossypii</i>) <i>Heliothis armigera</i> , <i>Earias</i> sp. <i>Spodoptera littoralis</i>	500g + 50g/ha	2,5 litres/ha
Toutes cultures	Acridiens	-	0,75-1 litre/ha

REMANENCE : -

DELAI D'ATTENTE : Interdit 14 jours avant la récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Ne pas traiter à proximité des points d'eau et sur végétation en floraison

DL₅₀ ORALE (matière active) : 358mg/Kg (profénofos) et 250mg/Kg (cyperméthrine)

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

POLYTRINE C 440 EC

A.P.V N° 49/95

FABRICANT : CIBA-GEIGY

REPRESENTANT : CIBA-GEIGY TMS/
SACOA

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Profénofos + Cyperméthrine
400g + 40g/litre

GRUPE CHIMIQUE : Organophosphoré + Pyréthriinoïde

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Mélange de matière active associant une action par ingestion et un effet translaminaire et ovocide à une forte action de contact.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Cotonnier	Pucerons (<i>Aphis gossypii</i>) <i>Heliothis armigera</i> , <i>Earias</i> sp. <i>Spodoptera littoralis</i>	500g + 50g/ha	1,25 litre/ha

REMANENCE : -

DELAI D'ATTENTE : Interdit 14 jours avant la récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Ne pas traiter à proximité des points d'eau et sur végétation en floraison

DL₅₀ ORALE (matière active) : 358mg/Kg (profénofos) et 250mg/Kg (cyperméthrine)

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

PRIMEXTRA 500 FW

A.P.V N° 52/95

FABRICANT : CIBA-GEIGY

REPRESENTANT : CIBA-GEIGY
SACOA

NATURE DU PRODUIT : Herbicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Métolachlore + Atrazine
300g/l 200g/l

GROUPE CHIMIQUE :

FORMULATION : Suspension concentrée

MODE D'ACTION : Produit systémique et sélectif absorbé par les racines et un peu
par les feuilles

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Maïs	Graminées Cyperacées		5-7 litres/ha

REMANENCE : Le metolachlore persiste pendant 3-4 mois dans le sol contre
4 à 6 mois pour l'atrazine

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : En pre-levée des adventices

DL₅₀ ORALE (matière active) : 2780mg/Kg (métolachlore)

C 2000mg/Kg (atrazine)

CLASSIFICATION OMS : Peu dangereux, classe III

PROPALM 200 EC

A.P.V N° 107/96
FABRICANT : SANACHEM
REPRESENTANT : A.C.M

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Propoxur à 200g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Carbamate

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Action par contact et ingestion sans aucune action systémique.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Toutes cultures	Locusta migratoria	200 g/ha	1 litre/ha

REMANENCE : -

DELAI D'ATTENTE : Interdit 4-7 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Traitement interdit sur végétation en floraison

Dangereux pour les poissons et les abeilles

DL₅₀ ORALE (matière active) : 95 mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, Classe II.

RELDAN 2 E

A.P.V N° 10/95

FABRICANT : DowElanco

REPRESENTANT : COMACAT

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Chlorpyrifos-méthyl à 225g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Organophosphoré

FORMULATION : Concentré émulsionnable (CE)

MODE D'ACTION : Action par contact, ingestion et inhalation

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Denrées stockées	Insectes des denrées (Sitophilus sp, Zabrotés subfasciatus)	0,25-0,70g/q	1 à 3 cc/q
Magasins de stockage		0,45g/m ²	200 cc/100m ²

REMANENCE : 3 mois environ

DELAI D'ATTENTE :

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons et les abeilles

DL₅₀ ORALE (matière active) : >3000mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Non dangereux en usage normal

RELDAN 50 EC

A.P.V N° 11/95

FABRICANT : DowElanco

REPRESENTANT : COMACAT

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Chlorpyrifos-méthyl à 500g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Organophosphoré

FORMULATION : Concentré émulsionnable (EC)

MODE D'ACTION : Action par contact, ingestion et inhalation

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Maraîchères et fruitières	Chenilles, pucerons et cochenilles	500g	1 litre/ha

REMANENCE : -

DELAI D'ATTENTE : 15 à 21 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons et les abeilles

DL₅₀ ORALE (matière active) : >3000mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Non dangereux en usage normal

RELDAN 170 ULV

A.P.V N° 12/95

FABRICANT : DowElanco

REPRESENTANT : COMACAT

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Chlorpyrifos-méthyl à 170g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Organophosphoré

FORMULATION : ULV

MODE D'ACTION : Action par contact, ingestion et inhalation

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Toutes cultures	Locusta migratoria capito, Nomadacris septemfasciata	170g	1 litre/ha

REMANENCE :

DELAI D'ATTENTE : Interdit 15 à 21 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons et les abeilles

DL₅₀ ORALE (matière active) : >3000mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Non dangereux en usage normal

RELDAN 500 ULV

A.P.V N° 13/95

FABRICANT : DowElanco

REPRESENTANT : COMACAT

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Chlorpyrifos-méthyl à 500g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Organophosphoré

FORMULATION : ULV

MODE D'ACTION : Action par contact, ingestion et inhalation

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Toutes cultures	Locusta migratoria capito, Nomadacris septemfasciata	170g	0,34 litre/ha

REMANENCE : -

DELAI D'ATTENTE : Interdit 15 à 21 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons et les abeilles

DL₅₀ ORALE (matière active) : >3000mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Non dangereux en usage normal

RIDOMIL MZ 72 WP

A.P.V N° 87/96

FABRICANT : CIBA-GEIGY

REPRESENTANT : CIBA-GEIGY TMS/
SACOA

NATURE DU PRODUIT : Fongicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Métalaxyl + Mancozèbe
80g 640g/Kg

GROUPE CHIMIQUE : Acylalanine + Dithiocarbamate

FORMULATION : Poudre mouillable

MODE D'ACTION : Possède des propriétés systémiques grâce au métalaxyl alors
que le mancozèbe assure une protection extérieure par contact.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Pommes de terre Tomates Oignon Cucurbitacées Choux	Mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>) Mildiou (<i>Peronospora destructor</i>) Mildiou (<i>Pseudoperonospora cubensis</i>) <i>Peronospora parasitica</i>		2,5 Kg/ha ou 250g/100 litres d'eau

REMANENCE : Très bonne pour le Mancozèbe

DELAI D'ATTENTE : Interdit 15 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons (Mancozèbe)

DL₅₀ ORALE (matière active) : 670 mg/Kg (métalaxyl) et > 8000mg/Kg (mancozèbe)

CLASSIFICATION OMS : Non dangereux en usage normal

RIFIT 500 EC

A.P.V N° 50/95

FABRICANT : CIBA-GEIGY

REPRESENTANT : CIBA-GEIGY TMS/
SACOA

NATURE DU PRODUIT : Herbicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Pretilachlore à 500g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Chloroacétanilide

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Inhibition de la germination et du développement cellulaire.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Riz repiqué	Cyperus sp. Echinochloa sp. Eleocharis		1,5 litre/ha

REMANENCE : -

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : Application en pré-levée des adventices

DL₅₀ ORALE (matière active) : 6100mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Non dangereux en usage normal

RIFIT Extra 500 EC

A.P.V N° 51/95

FABRICANT : CIBA-GEIGY AG

REPRESENTANT : CIBA-GEIGY TMS/
SACOA

NATURE DU PRODUIT : Herbicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Prétalachlore + Diméthametryn
375 + 126g/l

GROUPE CHIMIQUE : Acétanilide + Triazine

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Absorption par les jeunes pousses et par les racines. Inhibition de la germination, de la croissance cellulaire et de la photosynthèse

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Riz (pluvial et irrigué)	Echinochloa sp. Cyperus sp.		1,6 - 2 litres/ha (sur repiquage) 3-4 litres/ha (sur semis direct)

REMANENCE : -

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : Application en pré-levée et en post-levée précoce

DL₅₀ ORALE (matière active) : 6100mg/Kg (pour le prétalachlore)

3000mg/Kg (pour le Diméthametryne)

CLASSIFICATION OMS : Peu dangereux, classe III

RIZOLEX 50 WP

A.P.V N° 34/95

FABRICANT : Sumitomo Chemical C^{ie}

REPRESENTANT : PROCHIMAD

NATURE DU PRODUIT : Fongicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Tolclofos-méthyl à 500g/Kg

GROUPE CHIMIQUE : Organophosphoré

FORMULATION : Poudre mouillable à 500g/Kg

MODE D'ACTION : Protection des semences par enrobage

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Toutes semences	Fontes des semis		50g/10Kg de semences

REMANENCE : -

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : Enrobage des semences

DL₅₀ ORALE (matière active) : 5000mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Non dangereux en usage normal, Classe IV

RIZOLEX / THIRAME 20/30 WP

A.P.V N° 27/95

FABRICANT : Sumitomo Chemical C^{ie}

REPRESENTANT : PROCHIMAD

NATURE DU PRODUIT : Fongicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Tolclofos-méthyl + T.M.T.D

200g/kg + 300g/kg

GROUPE CHIMIQUE : Organophosphoré + Dithiocarbamate

FORMULATION : Poudre mouillable

MODE D'ACTION : Protection des semences par enrobage

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Cotonnier et riz	Fontes des semis		50g/10Kg de semences

REMANENCE : -

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : Enrobage des semences

DL₅₀ ORALE (matière active) : 5000 mg/kg (tolclofos-méthyl), 560 mg/kg (thirame)

CLASSIFICATION OMS : Non dangereux en usage normal, Classe IV

ROUND UP

A.P.V N° 106/96

FABRICANT : MONSATO

REPRESENTANT : A.C.M

NATURE DU PRODUIT : Herbicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Glyphosate à 360 g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Acides aminés

FORMULATION : Liquide soluble

MODE D'ACTION : Absorbé par les feuilles et véhiculé par la sève dans toute la plante. Herbicide non sélectif.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Canne à sucre	Mauvaises herbes annuelles et vivaces Labour chimique	1080-2160 g/ha	3-6 litres/ha

REMANENCE :

DELAI D'ATTENTE : Interdit 7 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Irritant pour les yeux et la peau

DL₅₀ ORALE (matière active) : 4230 mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Non dangereux en usage normal.

RUBIGAN 12 EC

A.P.V N° 15/95

FABRICANT : DowElanco

REPRESENTANT : COMACAT

NATURE DU PRODUIT : Fongicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Fénarimol à 120g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Pyrimidine

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Fongicide systémique à action préventive et curative vis à vis de nombreux champignons.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Cultures maraîchères (petits pois et cucurbitacées)	Oïdium	12g/ha	100cc/ha
Vigne	Oïdium	12-18g/ha	100-150cc/ha

REMANENCE :

DELAI D'ATTENTE : 7 à 21 jours

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons.

DL₅₀ ORALE (matière active) : 2500mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Non dangereux en usage normal.

SEDURON

A.P.V N° 108/96

FABRICANT : Rhône Poulenc

REPRESENTANT : DELTA M/car

NATURE DU PRODUIT : Herbicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Diuron à 80%

GROUPE CHIMIQUE : Urée substituée

FORMULATION : Poudre mouillable

MODE D'ACTION : Inhibition de la photosynthèse après absorption par les racines, transfert par la sève et accumulation dans les feuilles.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Canne à sucre	Graminées, Cyperacées et Dicotylédones	2400-3200g/ha	3-4 kg/ha

REMANENCE : Longue rémanence dans le sol

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : -

DL₅₀ ORALE (matière active) : 3400mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Non dangereux en usage normal.

SENCOR 480 SC

A.P.V N° 22/95

FABRICANT : BAYER

REPRESENTANT : F.I.A.VA.MA

NATURE DU PRODUIT : Herbicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Metribuzine à 480g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Triazine

FORMULATION : Concentré soluble

MODE D'ACTION : Herbicide systémique absorbé par les racines et les feuilles

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Canne à sucre	Graminées et Dicotylédones	1,44Kg/ha	3 litres/ha

REMANENCE :

DELAI D'ATTENTE :

CONDITIONS D'EMPLOI : Application en post et pré-levée des adventices

DL₅₀ ORALE (matière active) : 2200mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Non dangereux en usage normal.

SENCOR 70WP

A.P.V N° 73/96

FABRICANT : BAYER AG

REPRESENTANT : FIAVAMA

NATURE DU PRODUIT : Herbicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Metribuzine à 70%

GROUPE CHIMIQUE : Triazine

FORMULATION : Poudre mouillable

MODE D'ACTION : Herbicide systémique absorbé par les racines et les feuilles avec un spectre d'activités très large sur graminées et dicotylédones.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Canne à sucre	Graminées et Dicotylédones	1,4 kg/ha	2kg/ha

REMANENCE : -

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : Application en post et pré-levée des adventices

DL₅₀ ORALE (matière active) : 2200mg/kg

CLASSIFICATION OMS : Non dangereux en usage normal

SEVIN 85 S

A.P.V N° 78/96

FABRICANT : Rhône Poulenc

REPRESENTANT : Delta M/car

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Carbaryl à 85%

GROUPE CHIMIQUE : Carbamate

FORMULATION : Poudre mouillable

MODE D'ACTION : Action par contact et ingestion sur les insectes dont il inhibe la cholinestérase. Sans action sur les pucerons.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Vignes et pêcher	Tordeuses	-	120 g/hl
Maraîchères	Chenilles diverses	-	0,9 - 1kg/ha

REMANENCE : 15 à 21 jours

DELAI D'ATTENTE : Interdit 7 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Très dangereux pour les arthropodes auxiliaires
Dangereux pour les poissons et les abeilles

DL₅₀ ORALE (matière active) : c300

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

STAM F 34

A.P.V N° 89/96

FABRICANT : Rohm and Haas

REPRESENTANT : S.E.P.C. M

NATURE DU PRODUIT : Herbicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Propanyl à 360g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Acétamide

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Herbicide agissant par contact sur les adventices de stade 1 à 3
feuilles des monocotylédones et dicotylédones

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Riz	Graminées Cyperacées	3610g/ha	10 litres/ha

REMANENCE : Faible

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : Sélectif pour le riz. Très phytotoxique si on l'applique sur
cultures traitées avec un insecticide organophosphoré.

Dangereux pour les poissons.

DL₅₀ ORALE (matière active) : C1400 mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Peu dangereux, classe III

STOMP 500 EC

A.P.V N° 02/95

FABRICANT : American Cyanamid

REPRESENTANT : F.I.A.V.A.M.A.

NATURE DU PRODUIT : Herbicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Pendimethaline à 500g/l

GROUPE CHIMIQUE : Xylidine

FORMULATION : Concentré émulsionnable (CE)

MODE D'ACTION : Inhibition de la germination des graines. Actif sur les très jeunes plantules par absorption au niveau des racines et des feuilles

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Canne à sucre	Dicotylédones	1-1,5 Kg/ha	2 à 3 litres/ha
Riz irrigué et pluvial	Graminées	1-1,5Kg/ha	2-3 litres/ha

REMANENCE : Assez longue persistance d'action

DELAI D'ATTENTE : Interdit 7 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Utilisation en pré-semis par incorporation au sol, en pré-levée et en post-levée

DL₅₀ ORALE (matière active) : 1050 mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Peu dangereux, classe III

SUMI - 8 12,5 WP

A.P.V N° 29/95

FABRICANT : Sumitomo Chemical C^{ie}

REPRESENTANT : PROCHIMAD

NATURE DU PRODUIT : Fongicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Diniconazole à 125g/Kg

GROUPE CHIMIQUE : Triazole

FORMULATION : Poudre mouillable

MODE D'ACTION : Fongicide systémique ayant un effet par vapeur

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Caféier	Rouille	75-100g/ha	600-800g/ha
Cultures maraîchères	Rouille Oïdium	25-37,5g/ha	200-300g/ha
Tabac	Oïdium	37,5g/ha	300g/ha
Vigne	Oïdium	10-15g/ha	80-120g/ha
Arbres fruitiers	Tavelure	40g/ha	320g/ha

REMANENCE : -

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : En traitement curatif et préventif

DL₅₀ ORALE (matière active) : 639 mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Peu dangereux, Classe III

SUMI ALPHA 5 EC

A.P.V N° 43/95

FABRICANT : Sumitomo Chemical C^{ie}

REPRESENTANT : PROCHIMAD

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Esfenvalérate à 50g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Pyréthriinoïde

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Action par contact et ingestion

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Cotonnier	Heliothis armigera, Earias sp Spodoptera littoralis		0,4-0,5 litre/ha
Tabac	Heliothis armigera		0,4 litre/ha
Riz	Poux		0,25 litre/ha
Maraîchères	Chenilles défoliatrices		0,25 litre/ha
Haricot	Mouche (Melanagromyza sp.)		
Soja	Cigarier (Apoderus humeralis)		

REMANENCE : de 2 à 4 semaines

DELAI D'ATTENTE : Interdit 3 jours avant récolte sur maraîchères

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons

DL₅₀ ORALE (matière active) : 87 mg/kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

SUMICIDIN 10 EC

A.P.V N° 39/95

FABRICANT : Sumitomo Chemical C^{ie}

REPRESENTANT : PROCHIMAD

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Fenvalérate à 100g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Pyréthrianoïde

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Action par contact et ingestion

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Cotonnier	Heliothis armigera	80-100g/ha	0.8-1 litre/ha
Riz	Earias sp.	50g/ha	0.5 litre/ha
Cultures maraichères	Poux		
Haricot	Chenilles défoliatrices		
Soja	Mouches (Melanagromyza sp.)	50g/ha	0.5 litre/ha
	Cigarier (Apoderus sp.)		
	Pucerons		

REMANENCE : 3 à 4 semaines

DELAI D'ATTENTE : Interdit 7 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons

DL₅₀ ORALE (matière active) : 450mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

SUMICIDIN 20 EC

A.P.V N° 38/95

FABRICANT : Sumitomo Chemical C^{ie}

REPRESENTANT : PROCHIMAD

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Fenvalérate à 200g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Pyréthriinoïde

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Action par contact et ingestion

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Cotonnier	Heliothis armigera	80-100g/ha	0,4-0,5 litre/ha
Riz	Earias sp.	50g/ha	0,25 litre/ha
Cultures maraichères	Poux		
Haricot	Chenilles défoliatrices		
Soja	Mouches (Melanagromyza sp.)	50g/ha	0,25 litre/ha
	Cigarier (Apoderus sp.)		
	Pucerons		

REMANENCE : 3 à 4 semaines

DELAI D'ATTENTE : Interdit 7 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons

DL₅₀ ORALE (matière active) : c450mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

SUMICOMBI 1,8 PP

A.P.V N° 32/95

FABRICANT : Sumitomo Chemical C^{ie}

REPRESENTANT : PROCHIMAD

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Fenvalérate + Fénirothion

3g

15g/Kg

GROUPE CHIMIQUE : Pyréthriinoïde/Organophosphoré

FORMULATION : Poudre pour poudrage

MODE D'ACTION : Action par contact et ingestion

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Riz Cultures maraichères Denrées stockées	Poux Chenilles défoliatrices Sitophilus sp, Callosobruchus Chinensis, Zabrotès subfasciatus Tribolium confusum, Araecerus fasciculatus		10-15 Kg/ha 10-15 Kg/ha 400-500g/t

REMANENCE : 10 - 15 jours

DELAI D'ATTENTE : Interdit 15 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Traitement interdit sur végétation en floraison. Dangereux pour les abeilles.

DL₅₀ ORALE (matière active) : 503mg/Kg (fénirothion)

c450mg/Kg (fenvalérate)

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, Classe II

SUMICOMBI ALPHA 52,5 EC

A.P.V N° 37/95

FABRICANT : Sumitomo Chemical C^{ie}

REPRESENTANT : PROCHIMAD

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Esfenvalérate + Fénitrothion
25g + 500g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Pyréthriinoïde/Organophosphoré

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Action par contact et ingestion avec un pouvoir pénétrant

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Caféier	Mineuses des feuilles (Leucoptera coffeicola) Tigre (Galeatus involutus)	12,5 + 250g/ha	0,5 litre/ha

REMANENCE : 10-15 jours

DELAI D'ATTENTE : Interdit 15 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Traitement interdit sur végétation en floraison

Dangereux pour les abeilles

DL₅₀ ORALE (matière active) : 503mg/Kg (fénitrothion)

87mg/Kg (esfenvalérate)

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, Classe II

SUMICOMBI ALPHA L25

A.P.V N° 30/95

FABRICANT : Sumitomo Chemical C^{ie}

REPRESENTANT : PROCHIMAD

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Esfenvalérate + Fénitrothion

5g + 245g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Pyréthriinoïde/Organophosphoré

FORMULATION : ULV

MODE D'ACTION : Action par contact et ingestion

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Toutes cultures	Nomadacris septemfasciata locusta migratoria capito	5g + 245g/ha	1 litre/ha

REMANENCE : 10 - 15 jours pour le Fénitrothion et 2-4 semaines pour Esfenvalérate

DELAI D'ATTENTE : Interdit 15 jours avant récolte sur fruits et légumes pour le

Fénitrothion et 3-15 pour l'Esfenvalérate

CONDITIONS D'EMPLOI : Application sans dilution. Traitement interdit sur végétation en floraison

DL₅₀ ORALE (matière active) : 503 mg/Kg (fénitrothion)

87mg/Kg (esfenvalérate)

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, Classe II

SUMICOMBI ALPHA L50

A.P.V N° 26/95

FABRICANT : Sumitomo Chemical C^{ie}

REPRESENTANT : PROCHIMAD

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Esfenvalérate + Fénirothion
10g + 490g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Pyréthriinoïde/ Organophosphoré

FORMULATION : ULV

MODE D'ACTION : Action par contact et ingestion

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Toutes cultures	Nomadacris septemfasciata locusta migratoria capito	5g + 245g/ha	0,50 litre/ha

REMANENCE : 10 - 15 jours

DELAI D'ATTENTE : - Interdit 15 jours avant récolte pour Fenitrothion

CONDITIONS D'EMPLOI : Application sans dilution. Traitement interdit sur végétation en floraison

DL₅₀ ORALE (matière active) : 503mg/Kg (fénirothion)

87mg/Kg (esfenvalérate)

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, Classe II

SUMICOMBI L 100

A.P.V N° 36/95

FABRICANT : Sumitomo Chemical

REPRESENTANT : PROCHIMAD

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Fenvalérate + Fénitrothion
50g + 950g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Pyréthriinoïde / Organophosphoré

FORMULATION : ULV

MODE D'ACTION : Action par contact et ingestion

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Toutes cultures	Nomadacris septemfasciata locusta migratoria capito	20 + 380 g/ha	0,4 litre/ha

REMANENCE : 10 - 15 jours

DELAI D'ATTENTE : Interdit 15 jours avant récolte (Fénitrothion)

CONDITIONS D'EMPLOI : Application sans dilution. Traitement interdit sur végétation en floraison. Dangereux pour les abeilles et les poissons.

DL₅₀ ORALE (matière active) : 503 mg/kg (fénitrothion)

450 mg/kg (fenvalérate)

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

SUMITHION 5 PP

A.P.V N° 35/95

FABRICANT : Sumitomo Chemical

REPRESENTANT : PROCHIMAD

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Féntrothion à 50g/kg

GROUPE CHIMIQUE : Organophosphoré

FORMULATION : Poudre à poudrer

MODE D'ACTION : Action par contact et ingestion

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Toutes cultures	Nomadacris septemfasciata	500g/ha	10kg/ha
Denrées stockées	Locusta migratoria capito Sitophilus sp., Tribolium sp. Callosobruchus chinensis, Zabrotès subfasciatus		
Riz	Araecerus fasciculatus Poux	9-12 g/t	180-240g/t
		500g/ha	10kg/ha

REMANENCE : 10-15 jours

DELAI D'ATTENTE : Interdit 15 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons et les abeilles, ne pas appliquer 10 jours avant ou après une application à base de propanyl, ne pas utiliser sur crucifères.

DL₅₀ ORALE (matière active) : 503 mg/kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

SUMITHION 50 EC

A.P.V N° 31/95

FABRICANT : Sumitomo Chemical

REPRESENTANT : PROCHIMAD

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Fénirothion à 500g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Organophosphoré

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Action par contact et ingestion et ingestion avec un pouvoir pénétrant.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Riz	Poux	500g/ha	1 litre/ha
Caféier	Mineuses (Leucoptera sp.)	500g/ha	1 litre/ha
Cultures maraîchères	Tigre (Galeatus involutus)	500g/ha	1 litre/ha

REMANENCE : 10 - 15 jours

DELAI D'ATTENTE : Interdit 15 jours avant récolte sur légumes

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons et les abeilles. Ne pas utiliser sur crucifères. Ne pas appliquer 10 jours avant et/ou après une application d'herbicide à base de propanyl.

DL₅₀ ORALE (matière active) : 503 mg/kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

SUMITHION L 50

A.P.V N° 33/95

FABRICANT : Sumitomo Chemical

REPRESENTANT : PROCHIMAD

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Féntrothion à 500g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Organophosphoré

FORMULATION : ULV

MODE D'ACTION : Action par contact et ingestion.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Toutes cultures	Nomadacris septemfasciata Locusta migratoria capito	400g/ha	0,8 litre/ha

REMANENCE : 10 - 15 jours

DELAI D'ATTENTE : Interdit 15 jours avant récolte sur fruits et légumes

CONDITIONS D'EMPLOI : Application sans dilution. Dangereux pour les poissons et les abeilles.

DL₅₀ ORALE (matière active) : 503 mg/kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

SUMITHION L 100

A.P.V N° 40/95

FABRICANT : Sumitomo Chemical

REPRESENTANT : PROCHIMAD

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Fénitrothion à 1000g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Organophosphoré

FORMULATION : ULV

MODE D'ACTION : Action par contact et ingestion.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Toutes cultures	Nomadacris septemfasciata Locusta migratoria capito	400g/ha	0,4 litre/ha

REMANENCE : 10 - 15 jours

DELAI D'ATTENTE : Interdit 15 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Application sans dilution. Dangereux pour les poissons et les abeilles.

DL₅₀ ORALE (matière active) : 503 mg/kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

SUMITHION/SUMITHRIN 1,8 PP

A.P.V N° 28/95

FABRICANT : Sumitomo Chemical

REPRESENTANT : PROCHIMAD

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Fénitrothion à 15g/kg
d-Phénothrine à 3g/kg

GROUPE CHIMIQUE : Organophosphoré + Pyréthriinoïdes

FORMULATION : Poudre pour poudrage

MODE D'ACTION : Contact et ingestion

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Denrées stockées	Sitophilus sp., Tribolium sp. Callosobruchus chinensis Zabrotès subfasciatus Araecerus subfasciatus		400-500g/tonne

REMANENCE : -

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : -

DL₅₀ ORALE (matière active) : 503 mg/kg pour Fenitrothion

> 5000 mg/kg pour d-Phénothrine

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

TAMARON 600 SL

A.P.V N° 71/96

FABRICANT : BAYER

REPRESENTANT : F.I.A.VA.MA

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Methamidofos à 600g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Organophosphoré

FORMULATION : Concentré soluble

MODE D'ACTION : Produit systémique agissant par contact et ingestion

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Cotonnier	Aphis gossypii et mouches blanches	480-900g/ha	0,8-1,5litre/ha
Haricot	Mouche	900g/ha	1,5 litre/ha
Fruitières	Chenilles	480-600g/ha	0,8 - 1litre/ha

REMANENCE : 2 à 3 semaines

DELAI D'ATTENTE : Interdit 21 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Toxique pour abeilles. Traitement interdit sur végétation en floraison

DL₅₀ ORALE (matière active) : 30mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Très dangereux, classe Ib

THIODAN 350 EC

A.P.V N° 80/96

FABRICANT : HOECHST

REPRESENTANT : HOECHST M/CAR

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Endosulfan à 350g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Organohalogéné

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Action par contact et ingestion et également par vapeur peu après l'application

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Cotonnier	Heliothis armigera	800-1050g/ha	2,4 - 3l litres/ha
Tabac	- id -	525g/ha	1,5 litre/ha

REMANENCE : Elevée

DELAI D'ATTENTE : Interdit 15 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Très dangereux pour les poissons et le gibier
Non toxique pour les abeilles

DL₅₀ ORALE (matière active) : 80mg/kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

TILT 250 EC

A.P.V N° 58/95

FABRICANT : CIBA-GEYGY A.G

REPRESENTANT : CIBA-GEIGY TMS/
SACOA

NATURE DU PRODUIT : Fongicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Propiconazole à 250g/l

GROUPE CHIMIQUE : Triazole

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Fongicide systémique à action préventive, curative possédant
une bonne rémanence.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Céréales	Rouille (Puccinia sp.) Oïdium	125g/ha	0,5 litre/ha

REMANENCE : 4 à 6 semaines

DELAI D'ATTENTE : 30 jours

CONDITIONS D'EMPLOI :

DL₅₀ ORALE (matière active) : 1520mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

TREBON 10 EC

A.P.V N° 116/96

FABRICANT : MITSUI TOATSU Ch

REPRESENTANT : ECOPLANTS

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Etofenprox à 100g/litre

GRÓUPE CHIMIQUE : Pyrethriñoide

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Action par contact et ingestion

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Riz	Poux	100g/ha	1 litre/ha
Cafeier	Tigre (Galeatus involutus)	100g/ha	1 litre/ha
Arbres fruitiers	Pucerons	-	-
Maraichères	Chenilles defoliatrices		
Cotonnier	Noctuelles	150g/ha	1,5 litre/ha

REMANENCE :

DELAI D'ATTENTE : Interdit 7 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI :

DL₅₀ ORALE (matière active) : >10 000mg/kg

CLASSIFICATION OMS : Non dangereux en usage normal

ULTRACIDE 40 EC

A.P.V N° 77/96

FABRICANT : CIBA-GEIGY

REPRESENTANT : Ciba-Geigy TMS/
SACOA

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Méthidathion à 480g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Organophosphoré

FORMULATION : Concentré émulsionnable

MODE D'ACTION : Insecticide de contact à large spectre d'action ayant un pouvoir acaricide. Action par contact et ingestion.

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Arbres fruitiers	Mouches de fruits, chenilles, Cochenilles, pucerons	40g/hl d'eau	100ml/100 litres d'eau
Légumières	Chenilles	400g m.a/ha	1 litre/ha

REMANENCE : 2 à 3 semaines

DELAI D'ATTENTE : Interdit 28 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Dangereux pour les poissons et les abeilles,
traitement interdit sur végétaux en floraison.

DL₅₀ ORALE (matière active) : 25mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : très dangereux, classe Ib

UNDENE 3DP

A.P.V N° 62/95

FABRICANT : BAYER

REPRESENTANT : FI.A.VA.MA

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Propoxur à 30g/Kg

GROUPE CHIMIQUE : Carbamate

FORMULATION : Poudre à poudrer

MODE D'ACTION : Action par contact et par ingestion sans aucune action systémique

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Riz Toutes cultures	Poux Locusta migratoria capito Nomadacris septemfasciata	240-300g/ha 210-240g/ha	8-10Kg/ha 7-8Kg/ha

REMANENCE :

DELAI D'ATTENTE : Interdit 4-7 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Traitement interdit sur végétation en floraison

Dangereux pour les poissons et les abeilles

DL₅₀ ORALE (matière active) : 95mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

UNDENE 5 DP

A.P.V N° 61/95

FABRICANT : BAYER

REPRESENTANT : FI.A.VA.MA

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Propoxur à 50g/Kg

GROUPE CHIMIQUE : Carbamate

FORMULATION : Poudre à poudrer

MODE D'ACTION : Action par contact et par ingestion sans aucune action
systémique

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Riz Toutes cultures	Poux Locusta migratoria capito Nomadacris septemfasciata	240-300g/ha 200-250g/ha	5-6Kg/ha 4-5Kg/ha

REMANENCE :

DELAI D'ATTENTE : Interdit 4 à 7 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Traitement interdit sur végétation en floraison

Dangereux pour les poissons et les abeilles

DL₅₀ ORALE (matière active) : 95mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

UNDENE 200 SL

A.P.V N° 60/95

FABRICANT : BAYER

REPRESENTANT : F.I.A.VA.MA

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Propoxur à 200g/litre

GROUPE CHIMIQUE : Carbamate

FORMULATION : Liquide soluble

MODE D'ACTION : Action par contact et par ingestion sans aucune action systémique

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Légumes	Mouches, mineuses des feuilles, chenilles défoliatrices		25ml/10litres d'eau
Haricots	Mouche du haricot	200-240g/ha	1-1,2litres/ha
Maïs	Pucerons	200g/ha	1 litre/ha

REMANENCE :

DELAI D'ATTENTE : Interdit 4 à 7 jours avant récolte

CONDITIONS D'EMPLOI : Traitement interdit sur végétation en floraison

Dangereux pour les poissons et les abeilles

DL₅₀ ORALE (matière active) : 95mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

UNDENE 75 WP

A.P.V N° 59/95

FABRICANT : BAYER

REPRESENTANT : F.I.A.VA.MA

NATURE DU PRODUIT : Insecticide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Propoxur à 750g/Kg

GROUPE CHIMIQUE : Carbamate

FORMULATION : Poudre mouillable

MODE D'ACTION : Action par contact et par ingestion

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Utilisable seulement comme matériel de base pour la reformulation en 3 DP ou en 5DP			

REMANENCE : -

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : Traitement interdit sur végétation en floraison

Dangereux pour les poissons et les abeilles

DL₅₀ ORALE (matière active) : 95mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Modérément dangereux, classe II

VELPAR L

A.P.V N° 90/96

FABRICANT : Dupont de Nemours

REPRESENTANT : A.C.M

NATURE DU PRODUIT : Herbicide

MATIERE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION(S) : Hexazinone à 720g/l

GROUPE CHIMIQUE : Triazine

FORMULATION : Liquide soluble

MODE D'ACTION : Herbicide de contact non sélectif, agissant au niveau des racines
et des feuilles

DOMAINES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CULTURE(S)	MALADIE OU RAVAGEUR	DOSE(S) D'EMPLOI EN	
		matière active	produit commercial
Canne à sucre (sur repousses)	Cyperacées, Graminées Dicotylédones	720g/ha	1litre/ha

REMANENCE : -

DELAI D'ATTENTE : -

CONDITIONS D'EMPLOI : Utilisation sur repousses de la canne uniquement
Application en pré et post-levée des adventices

DL₅₀ ORALE (matière active) : 1690mg/Kg

CLASSIFICATION OMS : Peu dangereux, classe III